

ses programmes et agrandi de beaucoup. M^r Gautier avait
vu de un service à cet enseignement et favorisé lui-même
dans la nouvelle séance de la première leçon.

Séance brève

Le Secrétaire

C. Caillat

Séance du Lundi 13 Novembre 1916

Présents: MM. Fehr, doyen, Caillat, Gautier
C. E. Guyp, P. Guyp

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé.

Examens (semaine d'octobre)

a) Bacc. sc. nat. phys. et naturelles, ont terminé
M^{lle} Nicolaeva
M^r Mabut

b) Licence sc. nat. phys. et naturelles, ont terminé
M^r Letellier
Rerudin

c) Licence sc. nat. phys. et chimiques, a terminé
M^r Urfer

d) Diplôme d'ingénieur-électricien, ont terminé

M^r Alferoff

Buelmann

Combes

Grosjean

Lander

Wilkozenki

e) Diplôme de Pharmacien, a terminé

M. Uganaly.

M^r Zamanski, a passé avec succès les examens de sciences naturelles.

f) Doctorat en sciences physiques

M^r Coft a passé avec succès les examens oraux de Mécanique

M^r Teding v. Berkhout, a passé avec succès l'examen oral

et écrit de Chimie

Inmatriculés

Celles de ce semestre s'élèvent au chiffre de 70, contre
54 à pareille date pour le semestre d'hiver 1915-16 (74 en
tout). Les 70 immatriculés comprennent 36 suisses, 34
étrangers, se répartissant comme suit: Autrichiens 12, Français 5,
Tunis 5, Grecs 3, Belges 2, Luxembourgeois 2, Arabe 1,
Hollandais 1, Autrichiens 1, Bulgares 1, Egyptiens 1, Chinois 1.
Il y a sur le total 7 étudiants, 5 internes français, et 1 belge.

Équivalences.

29) Diplôme d'ingénieur chimiste. Un acte grand nombre d'équivalences sont accordés les uns par le Commissaire de Chimie; selon les traditions, le diplôme portait ~~sur~~ exclusivement sur les cours, examens et laboratoires sur lesquels les postulants ont déjà satisfait ailleurs aux conditions de ces examens. L'octroi en reste subordonné à la production de pièces justificatives.

10) M^r Nicolas Desportot, natif de Liège avec la ^{première} candidature: examen I, diplôme complet II, diverses exemptions III admission, après avoir suivi quelques épreuves de laboratoire IV, aucune dispense.

20) M^r Ernest Desportot natif d'Athènes, on lui a suivi les cours pendant 6 semestres, avec examens. Examen I, diplôme complet sauf la Mécanique, II Quelques dispenses de cours, III et IV aucune dispense.

30) M^r Rodriguez, de Malaga, a fait ses études à la Technische Hochschule de Munich, pendant 2 ans. Examen I, diplôme de la Botanique, par suite doit subir les épreuves, sur 2 autres branches du programme à savoir, II dispense de la Micrologie et de la Chimie inorg. et organique, III admission à l'examen après avoir satisfait différents exercices de laboratoire IV par exemption.

(visite de) 40) M^r Dorjov a connu à Pétersbourg et Berlin.
21 octobre

Examen I, diplôme totale; II, diverses dispenses pour les épreuves écrites, et dispense de cours de Physique III admission, après avoir satisfait à certaines conditions de laboratoire, IV aucune dispense.

50) Révenant sur le cas de M^r Stümpfer, examiné dans le dernier examen, le Faculté le lui a donné comme suit. Examen I, diplôme complet sauf la Géologie, le candidat devra en outre suivre un cours de Mathématiques. II, dispense de examens de Phys. et de Chimie inorganique et organique. III et IV restent.

60) Docteur en sciences Physiques. Un interne belge, M^r Marcel Denayer, porteur de la 1^{ère} et 2^{ème} candidature de l'Université libre de Bruxelles demande l'équivalence de la licence en sc. phys. et chimiques.

Les études antérieures du candidat correspondant à notre grade, M^r P. Guy, Dufour, et Pictet ont d'ailleurs pour nous montré l'équivalence, sous réserve qu'il soit satisfait aux conditions de laboratoire non remplies antérieurement. Le doctorat devra être fait dans sa totalité, sans dispense d'aucune partie accordée.

20) Une demande semblable est présentée par un Chinois M^r Chang qui nous vient muni d'attestations d'examen de l'Imperial College of Science and Technology de Londres. Il est décidé de lui accorder l'équivalence, sous réserve d'être

examen en une branche à son choix dans le programme de licence; il devra en outre ^{avoir} satisfait à nos exigences de laboratoire à Louvain ou à Gênes. Doctat à faire sans aucun allègement.

3°) M^r Pierre Mercier a consacré à l'enseignement de la licence et le doctorat en droit, en physique comme branche principale. Il lui est accordé la dispense partielle de la licence en ses matières de notre programme, sur lequel le candidat a déjà subi avec succès des épreuves à Louvain; même stipulation en ce qui concerne le laboratoire. Doctat à faire sans allègement d'aucune espèce.

Equivalence avec le propédeutique fédéral
c) Licence à titres biologiques M^{lle} Christiani porteur du diplôme propédeutique fédéral, le doctorat en doctat en sciences physiologiques, et demande l'équivalence avec la licence en sciences biologiques.

En l'absence des principaux professeurs intéressés, le Secrétaire de l'École de Médecine se rend aucune décision sur le cas qui lui est présenté. L'équivalence a été précédemment refusée aux titulaires du bacc. médical, mais le propédeutique fédéral est un examen supérieur au premier. Aussi M^r C. L. Guy accorderait volontiers l'équivalence pour la Physique si le candidat qui le candidat ait au moins obtenu le note 4.
Devrait venir à une séance ultérieure.

Diplôme d'ingénieur chimiste (session extraordinaire)
M^r Behrmann demande d'être autorisé à passer l'examen hors d'une session extraordinaire à tenir en été 1917, au lieu de finir en 1917-18. Le particulier, sujet russe, va être mobilisé; la possession du diplôme lui épargnerait le front, qu'il échangerait contre la licence. Accordé, sous le bénéfice de la session extraordinaire, ait été réservé jusqu'à aux candidats ayant obtenu à une session antérieure.

Programme de session d'été 1917

M^r le doyen pense que le programme peut, sans inconvénient, être adopté de suite; la question repart devant le Sénat, et M^r les professeurs auront l'épreuve à leur disposition; à deux exceptions près, tous ont renvoyé le prononcé et il n'y a aucune modification apportée au programme.

M^r C. L. Guy renvoie que le salle 444 (amphithéâtre de Médecine) soit réservé aux cours de licence.

M^r Gautier demande qu'il faille remplacer par M^r Louis Chaux, pour le cours de Géographie physique, durant la session d'été, aux mêmes heures et conditions que ci devant. La Faculté approuve l'arrangement et charge son doyen de venir aux formalités nécessaires.

Le programme d'été est ensuite adopté

Communications diverses

M^r le doyen renvoie, au nom de la Faculté, M^r Gautier qui a fait don à la Bibliothèque mathématique d'une belle série d'ouvrages du 18^{ème} siècle, 79 volumes et 37 fascicules, ainsi que d'une autre série de volumes destinés à la Bibliothèque du cabinet de Physique.

M^r le doyen a attiré l'attention du Bureau sur les erreurs contenues dans plusieurs des arrêtés récents du Conseil d'Etat relatif à la nomination des assistants. Plusieurs sont qualifiés docteurs gés-sciences qui ne le sont pas, du moins, dans ce sens. Il est inadmissible que de pareilles erreurs se glissent dans des actes officiels; M^r le Rector a promis d'écrire à ce sujet au Conseil d'Etat.

Séance tenue

Le Secrétaire C. Caillat

Séance du mardi 5 décembre 1916

Présents MM. Febr doyen, Caillat, Chapuis, Gautier, C. L. Guay, P. Guay, Pilet, Sarasin, Geyss.

Procès-verbal lu et approuvé

Affaires Courantes

- 10) Examens Doctorat es-Sc. physiques; MM Geyss, Faru et Marcell Geyss ont fait une série d'examens de Chimie
- 20) Thèses Les thèses suivantes ont été acceptées; sur rapport de M^r Sarasin, la thèse de M^r J. Roubaud sur le genre sporigènes de Chénop et de la Faculté; sur rapport de M^r Pilet, les thèses de M^r H. Müller sur quelques dérivés du viratrol, et de M^r A. Lardolt sur l'hypothèse de la double liaison dans les benzimidazoles et benzotriazoles.
- 30) Equivalences ad Diptome d'ingénieur chimiste. Pour gagner du temps, le Bureau de la Faculté est chargé de liquider le cas de M^r Loubian de Liège, suivant les règles ordinaires et d'accord avec le Conseiller de Chimie.

Séance de

13 novembre 1916

Propriétaire

fédéral

b) la Faculté reprend le dossier du cas de Mth Christiani abordé dans la dernière séance. M^r le doyen a examiné la question avec M^r Chodat et ces derniers ont d'accord pour ne pas donner l'équivalence de la licence. En revanche M^r Febr propose une équivalence partielle dans un diplôme: Mth Christiani aurait eu un doctorat ^{à-Sc. psychologiques} après avoir fait l'examen de psychologie de la licence; les autres branches de la licence seraient supprimées, et le doctorat devrait être

fait en totalité sans les dépenses auxquelles sont soumis les licenciés; ce fait, le candidat n'aurait pas reçu le grade de licence.

Une longue discussion s'engage sur ce cas qui est en effet important comme premier précédent en matière d'équivalence entre le baccalauréat fédéral et la licence en sciences biologiques. Deux points de vue opposés sont tenus tout à tour par plusieurs membres de la Faculté. Selon M. L. Gung et P. Petit, il ne faut être tenu rigoureusement dans l'octroi de facultés particulières aux étudiants venant au doctorat par le canal du baccalauréat fédéral; les sciences connexes en Sciences naturelles et en Chimie sont inférieures à celles des licenciés; que la transformation du baccalauréat en licence n'entraîne pas la dépréciation du grade. Il faut notamment éviter que les porteurs du diplôme fédéral arrivent au doctorat avec moins de peine et moins de temps que ceux qui suivent le voie normale de la licence; si ce n'est au contraire le contraire déléguerait la licence pour unie les actions de l'œuvre. Maintenant donc, quant aux exigences de notre grade surtout la ce qui concerne les travaux pratiques de laboratoires.

M. P. Gung dit au contraire qu'il ne faut pas augmenter à plaisir la difficulté, ni rentrer dans les errements des anciens règlements obligeant l'étudiant à répéter deux fois le même examen; il n'est pas question de rétablir l'équivalence avec

le baccalauréat pour le titulaire des facultés spéciales au doctorat. Il s'agit simplement, sans aucune mesure garantie, ni en ce qui concerne les branches complémentaires ni quant aux laboratoires; d'empêcher des répétitions d'examen déjà faites.

La définitive de la Faculté accordée à M. L. Christiani l'équivalence partielle de la licence dans le cas où elle est par M. L. Gung. Les exigences de laboratoires de la licence doivent être intégralement satisfaites; la candidate sera ensuite admise à se présenter au doctorat en sciences psychologiques, et celui-ci ne comportera aucune limitation quant aux branches complémentaires et aux exigences de laboratoires.

Chari est ordinaire d'ethnologie

Le Recteur a reçu du Département une lettre dans laquelle ce dernier expose son intention d'appeler à la Chaire d'ethnologie, créée par l'arrêté législatif du 24 mai 1916, M. Eugène Pittard, docteur ès-lettres, et demande à la Faculté de désigner son délégué à la Commission de peuplement.

À l'unanimité, la Faculté choisit à cet effet M. L. Gung, avec le vœu d'appuyer la candidature de M. Pittard.

Communications diverses

M. L. Gung annonce la dissolution de l'association des

Assistants assistants. Ces Messieurs ont remis le solde de leur
— annuité, soit 27^{fr}. 85 à la Commission d'assistance aux
— étudiants.

— M^r le doyen a été avisé que l'Université de Berr
Jubilé Thudot se propose de fêter le jubilé de M^r le professeur Thudot, à
— l'occasion du 40^{ème} anniversaire de son entrée en fonctions, et
pense que M^r le prof. Yung serait tout désigné pour nous
représenter à cette cérémonie.

M^r Yung accepte cette mission avec plaisir et dit
qu'en raison des attaches de M^r Thudot avec notre ville, il
devrait être nommé docteur honoris causa, si son nom se figure
pas dans la promotion de 1909.

La Faculté en décide ainsi; le temps passant le Bureau
de la Faculté reçoit tous pouvoirs pour rendre l'affaire.

M^r Fehr annonce enfin aux directeurs de laboratoires, que
le solde des allocations pour les bibliothèques est à leur disposition,
de ce jour.

Séance levée

Le Secrétaire

C. Cailler

Séance du lundi 15 janvier 1917

Présents. M^{rs}. Fehr doyen, Caillat, Gautier, L-L
Guye, Yung.

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé

M^r le Prof. Yung rend compte en quelques mots de la cérémonie
publiée en l'honneur de M^r le prof. Thudot de l'Université
de Berr. M^r Thudot est maître très honoré et recevra le
diplôme de docteur honoris causa qui lui a été remis à cette
occasion par l'Université, et a exprimé sa gratitude à M^r le
recteur et au doyen de la Faculté.

Affaires courantes

a) Examens a) 5^{es} et 6^{es} -sc. physiques. Ont passé avec succès

M^r Kaiser l'examen oral de Physique

" " de Chimie (oral et écrit)

" " de Botanique

M^r Charkelis " " de Minéralogie

M^{lle} Niwlaeva Vecelia, Physique (oral)

b) 5^{es} et 6^{es} -sc. Phys. et Naturelles

M^{lle} Chatriou Botanique (oral et écrit)

M^r Nazif Chimie

c) Certificat d'aptitude

M^{lle} Sillenzys a passé l'épreuve orale de Clinique

M^{lle} Kaufmann a passé à l'Club serodani et

deux leçons d'épreuve avec les chiffres 5 et 5^{1/2}. A l'abandon; et avec l'agrément ^(du Département de) de Sinter ces leçons ont eu lieu dans les conditions de la pratique, devant une classe. La tentative a réussi de tout point, et il y a lieu d'espérer que ce mode favorisé sera appliqué dorénavant au Collège comme à l'Club serodani; un candidat, M^r Hochstätter, a tenté par ailleurs l'application de l'ancien règlement, ce qui n'a pas réussi. Les leçons auront lieu à l'Université.

M^r le Doyen rapporte sur la dernière épreuve de ce candidat M^r Hochstätter et M^{lle} Legrand, les travaux auxquels ont été attribués les chiffres 4^{3/4} et 5. Tout accepté.

(Lectures d'examen)

d) Diplôme d'ingénieur chimiste. A la suite de plusieurs

années d'études obtenues par plusieurs candidats les examens à subir pour ces derniers le trouvent groupés sous période très courte; ces étudiants, qui selon le règlement se demandent le privilège qui au commencement de chaque année, demandent à passer leurs examens oraux en même temps que les doctorats correspondants; le même demandant et particulièrement par des étudiants proclamés appelés au service militaire. MM. les professeurs de Clinique, Physique et Minéralogie étant d'accord, la Faculté accepte la demande.

Puis de la Faculté.

Il a été décidé de même, si pour le puis Dany se peut le puis Plantanover. Présent; et de décider d'annoncer par affiche la Bourse employant le puis Plantanover. Présent. Le délai d'inscription est fixé au 1^{er} mai.

Le règlement actuel du puis Dany permettra d'élever à 1000 fr la valeur de produits couverts.

Catégorie des Inscriptions

Cette question, souvent agitée en Faculté, a été récemment discutée au Bureau à la suite d'une réclamation de professeurs Bard. Le Recteur estime que les professeurs devraient être autorisés, s'ils le désirent, à demander la coexistence par présentation de la carte d'étudiant après une leçon; M^r le Recteur nous demande votre approbation à cette mesure toute facultative.

La Faculté se déclare d'accord.

Appareils

M^r le Doyen communique que la Faculté de Lettres a obtenu de l'Etat la création d'un poste d'appareil, qui figure déjà au Budget de 1917. Le cahier de charges de ce poste n'est pas encore établi; M^r Feltz demande que le futur appareil puisse être employé non seulement par la Faculté de Lettres, mais aussi par le Doyen de Faculté domiciliés dans le bâtiment de Borkois, cela pour les petits budgets des divers départements de ces facultés. Approuvé.

Le Doyen

Le Secrétaire G. Gauthier

Séance de Mardi 13 février 1917

Présents MM. Fabr, dreyer, Cailler, G.-J. Guy,
Phet. Guy, Gautier, Chodat, Claparède, Pictet,

Prés. verbal lu et approuvé:

Examens

a) Examens de Droit et de la Physique ont eu lieu, sans succès

N^r Morein obtenu pour la Physique

N^l Zetowitch " " Chimie

Cette dernière, dont le branch principal est la Géologie, demand
a été autorisé à repasser l'examen avant le fin du semestre, le
motif invoqué est l'échec causé par le candidat pour une attente
de plus d'une heure. L'interrogateur, M. Pictet, dit savoir intimem
ent N^l Zetowitch pour les parties de la Chimie qui devaient être
le plus familière à des géologues; malheureusement, le candidat n'y n
montré nulle. Les étudiants se font une idée insuffisante des
exigences du doctorat, et manifestent trop souvent le tendance d'é
considérer la copie comme une loi ^{ou} ^{si} on peut toujours ten
tir le chance, sans reconnaître en ces réussies.

Dans le cas présent, une préparation de quelques semaines se
peut être trop pour combler de lacunes béantes; M. Pictet propose de

renvoyer N^l Zetowitch au semestre d'été. Approuvé:

b) Diplôme d'ingénieur chimiste.

N^r Masanin a passé l'examen de Physique avec succès

(^{avec}
^{renette}) 5 candidats ont passé " de Minéralogie
L'un M^r Prida Meliton a échoué; les autres MM. Blanchère,
Vexler, Diakonoff, Baumgartner sont admis.

c) Thèses Les thèses suivantes ont présentées et acceptées

Le rapport de M^r P. Guy, la thèse de M^r Hayez sur
sur la réaction azote-hydrogène sous l'action de l'arc électrique.

Le rapport de M^r Pictet, la thèse de M^r H. Tempel
sur l'influence de la cristallinité du chlorure sur le spectre d'absorption
bromabrylène, et la thèse de M^l Salzmann sur quelques
états coexistants l'empêchement stérique.

Le rapport de M^r Duparc la thèse de M^r Balgeay
sur les roches cristallines et la métamorphisme etc., et la thèse
de M^l Lomitz sur certaines roches de Paraguay.

d) Séance Extraordinaire au semestre d'été 1917.

N^r le doyen dit qu'il est très probable qu'une crise de recrut comm
-era avant le fin du semestre d'été; plusieurs de nos étudiants risent
prou de terminer avant les examens. Il y a lieu de prévoir,
et d'annoncer déjà, une séance extraordinaire en faveur de 04 victimes
de devoir militaire, fin juin. Tous pouvoirs sont donnés à M^r

le doyen a cet effet.

Livret d'étudiant.

N^o 1: Le doyen de Faculté de Science et de Médecine ont reçu du service fédéral d'hygiène publique une lettre demandant, que les laboratoires soit mentionnés dorénavant dans les livrets, cela sur la terminologie officielle adoptée par le règlement de examens fédéraux de Médecine. C'est pour la commodité de praticiens locaux des examens unifiés.

N^o 2: Fehr relève certains difficultés de la proposition; l'inscription sur le carnet, pour les cours, ne comporte pas de garantie de présence, tandis que dans le pratique actuelle, les certificats de laboratoires se sont délivrés qu'à la fin du semestre et attestent la participation effective du titulaire aux travaux de laboratoire. Un bon effet de la mesure serait de publier une pièce unique, aux diverses pièces en usage aujourd'hui. Il est vrai qu'on peut se demander s'il faut l'étendre strictement à tous les laboratoires ou la limiter aux seuls laboratoires qui tiennent en quelque mesure aux examens fédéraux.

Le quartier intéressé plusieurs Facultés et n'ont pas de Bureau; N^o 3: le doyen désire entendre l'avis de la Faculté.

N^o 4: Gauthier dit qu'il y a ici deux quartiers, une des parties l'autre de pare. Sur le premier on peut discuter, en ce qui concerne le second N^o 5: Gauthier tient à protester. Le Service fédéral d'hygiène a l'air de nous donner des ordres, et les prend avec

avec d'un ton impératif qui sert les plus mauvais.

Plusieurs membres de la Faculté passent le parole pour célébrer les avantages et les inconvénients de la mesure demandée, déjà agréables par M^o Fehr. Pour tenir compte de ces et de autres, N^o 6: P. Goye propose que l'inscription sur le carnet des cours, pratiques et des laboratoires soit facultative, et qu'elle ait lieu, à la demande de l'étudiant, moyennant la présentation de certificat de présence.

La Faculté adopte la proposition précédente qui sera transmise au Bureau, comme son premier, par M^o le doyen.

A propos de livret d'étudiant, N^o 7: Fehr mentionne la suggestion de M^o Milthand, qui a demandé à plusieurs reprises de supprimer l'identification des livres et de le remplacer par celle du nombre de livres. Cela, afin de réduire la susceptibilité des étudiants qui ont obtenu des dispenses.

Le système proposé compliquerait le travail de la Faculté, qui aurait à délivrer des quittances séparées pour chaque paiement.

Aucune recommandation n'est faite à M^o le doyen, touchant la proposition Milthand.

Secrétaire

Le Secrétaire

C. Gauthier

Leçon du Mercredi 21 mars 1917

Présents: M. M. Fehr doyen, ~~de~~ Millet, Gantier, Ph. Guye, Yung. M. E. L. Guye s'est fait excuser.
Procès-verbal lu et approuvé

M. le doyen rappelle en quelques mots la fête que vient de faire la Faculté en la personne de M. le professeur A. Moirion celui-ci a ses collègues et à ses étudiants à la fleur de l'âge après une brillante carrière.

M. Fehr rappelle aussi le brillant succès moral et financier des journées universitaires, et remercie les membres de la Faculté pour leur active et fructueuse collaboration; elle a été un des principaux facteurs de la réussite.

^{projet de}
Le budget de 1918 est en préparation; le Bureau a reçu du Département de l'Instruction publique une circulaire demandant le détail des modifications proposées; la plus stricte économie sera recommandée. Une brève discussion s'engage qui aboutit au maintien pur et simple du budget tel qu'il existait antérieurement à 1914

Examens

- a) Diplôme de Pharmacie, à tenir M. Trakski
b) Certificat d'Aptitude (Examens partiels). Ont réussi:
M^{lle} Legrandwy } (Lesas de preuve,
M^r Hochstätter }
M^{lle} Kaufmann (Pédagogie);
M^{lle} Sillinger (Psychologie);

- c) Doctorat en-sc. physiques. Ont fait avec succès:
M^{lle} Auerbach (Phys. et Chimie)
M^{lle} Rzymowska (Physique);
M^r Trakski (Mécanique)
M^r Charkelis (Chimie);

- d) Doctorat en-sc. mathématiques.
M^r Rod (Mécanique) a réussi.
(Demande)
Rod
Ce candidat, dont le branché principal est l'Analyse mathématique, devrait encore subir une épreuve complémentaire consistant en interrogatoire sur des questions spéciales d'Astronomie (nouveau règlement applicable aux bacheliers). M^r Rod ayant fait le examen du certificat d'aptitude dont le programme comprend aussi des chapitres spéciaux d'Astronomie demande à être dispensé de cette branche. Il y a un précédent, celui-ci M^{lle} Gantier qui fut dispensé de l'examen complémentaire de Zoologie, en ayant déjà subi les épreuves pour l'obtention du certificat.

M^r Gambier se déclarant satisfait, le demandeur de M^r Rod est accordé.

A propos du même cas, M^r Febr tient à noter que les deux professeurs de Mathématiques ont le droit d'interroger à l'examen de mathématiques du doctorat, sous la pratique observée pour l'examen de Chimie.

c) Thèses Selon rapport de M^r Duparc, et accepté la thèse de M^r G. A. Fane, (Étude monographique sur les rochers auers de l'Oural).

*) Demande de M^r Sarasin. Ce candidat au doctorat ès-s. phys. entre au service avant le début du semestre d'été et demande de passer l'épreuve orale de Chimie théorique pendant les vacances.

M^r P. Guyp se déclarant favorable à la requête, la date de l'examen est fixée au 28 mars; M^r Guyp convoquera le jury à cet effet.

Semestre d'été. L'Université ouvre les portes le 10 avril; la première semaine étant consacrée aux examens, la Faculté décide d'annoncer par affiche le repus des cours pour le lundi 16 avril.

Équivalences

M^r Albert Smelt, natif de Mulhouse, ingénieur-chimiste de la Technische Hochschule de Karlsruhe, postule le doctorat ès-s. phys., et demande exemption, totale ou partielle, des épreuves orales et écrites. M^r les professeurs Piclet, Duparc, E. L. et P. Guyp ont examiné la question, et protestent, en rapportant, sur l'usage de M^r P. Guyp.

Le postulant a 38 ans; il a passé 13 ans dans l'enseignement supérieur, à Karlsruhe notamment, constitue d'assistant ou suppléant. Il est l'auteur de publications nombreuses, rendant témoignage de ses connaissances très étendues. En outre, il a 7 ans de pratique industrielle; technicien très compétent dans l'industrie du gaz, il est connu pour ses études sur le lavage du gaz etc., et occupait avant la guerre la direction du service du gaz de la ville de Mulhouse. Il nous apporte, comme thèse, un travail très intéressant sur la loi des tensions de vapeurs saturées, lequel sera certainement remarqué et se fera une grande honneur; enfin, M^r Smelt, est un très bon expérimentateur.

Pour ce motif, et s'autorisant du précédent de M^r Petrucci, les professeurs cités ci-dessus proposent de recevoir l'examen de doctorat à une épreuve orale et une épreuve écrite sur la branche principale (Chimie Physique).

La Faculté se range à cet avis.

(séance du)

Diplômes
de Winterthur

Le Comité de Chimie a étudié les conditions
l'accès au doctorat de diplômés de Winterthur, et les
modifications à apporter au régime antérieur par suite
de la création de la licence. L'avis a été de tomber aussi
peu que possible au statu quo ante; en conséquence, il y
aurait lieu d'admettre au doctorat les diplômés de Winterthur,
moyennant un examen préalable relatif au programme
d'une des licences avec exclusion des branches Chimie, Physique
Minéralogie, mais en maintenant dans leur totalité les
exigences de laboratoires relatives à la licence et au doctorat.
Bien entendu, l'examen préalable se conferrait par la suite
de licence.

La question est importante. Aussi, le Comité, qui n'est
pas en nombre, se remet l'étude à une prochaine séance

Séance tenue

Le Secrétaire
C. Guille

Séance du lundi 23 avril 1917

Présents: M. Fehr doyen, Caillat, Chodat, Gautier,
C. L. Guy, Philippe Guye. M. Yung et Ami
Pilet se sont fait excuser, ce dernier à cause de son état de
santé

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé
M. le doyen a présenté à notre collègue M. Sarani les
conditions de la faculté à l'occasion de la mort de sa mère.
M. le professeur Ami Pilet, dont l'état n'a inspiré plus d'aucune
étude, se pourra toutefois reprendre ses fonctions pendant l'année
actuelle; il a demandé à être remplacé par M. Reich. Le
Département, nanti du préavis du Bureau, n'est de laus d'accord;
M. Reich est donc chargé de le suppléer.

Examens

a) Docteur en sciences. Les examens portés suivants ont eu
lieu, avec succès.

Physique M^{lle} Chabowski (Physique)
M^{lle} Sarani (Chimie)
M^{lle} Lebellier (Géologie)
M^{lle} Ch. Denis (Mécanique)
M^{lle} Nicolaeva (Botanique)

b) Licence en math. à l'origine
M^{lle} F. Bouris

c) Licence en math. phys. et naturelles

ont tenu

M^{lle} Leska

M^r Zimmermann

M^{lle} Hordwald.

(moyenne supérieure)

d) Diplôme d'ingénieur-chimiste M^r Manasse a tenu les épreuves orales et écrites et serait admis, si l'examen pratique est suffisant (à vérifier).

e) Thèses Le rapport favorable de M^r P. Guyp les deux thèses suivantes sont acceptées:

M^r Nicollet, contribution à l'étude de la formation de l'annoyage dans l'arc électrique, etc.

M^r Alfinoff recherches sur les propriétés physiques des solutions de chlorure de lithium et sur l'électrolyse du chlorure de lithium.

À propos des examens, M^r Chodala recommande que ceux de licence et du diplôme d'ingénieur-chimiste n'aient pas lieu aux mêmes dates, ou de moins que les listes les distinguent très-nettement, de manière à éviter des confusions qui se sont produites dans le passé. Les épreuves étant d'inégale difficulté, devant bien à des gardiens distinctes; il ne faut pas que, devant le public, l'interrogateur ait l'air de s'arranger avec le candidat en lui faisant lire une question dans un paquet ou dans un autre.

M^r le doyen prend bonne note de l'observation et demandera à la Caissa de lui remettre les feuilles pour le portage.

Septième de Chimiste (Interprétation du règlement)

D'après l'ancien règlement, lorsque l'examen était fractionné, il fallait, pour qu'il fut admis, que la note $3\frac{1}{4}$ fut accordée ~~à~~ à chaque épreuve; on admettait aucune moyenne avec les examens futurs ou passés. Le candidat, M^r Behrenstein, s'appuyant sur le règlement actuel et donne une autre interprétation, suivant laquelle, la moyenne doit être prise, séparément, pour chacun des examens I, II, et III, que ceux-ci soient ou non fractionnés.

M^r P. Guyp donne lecture de la lettre de M^r Behrenstein et se déclare convaincu par l'argumentation du candidat: l'article 2 du règlement (alinéa 3) ainsi rédigé: « les épreuves des divers examens peuvent être fractionnées, chacune de ces examens et jugés séparément ou ensemble, d'après les règles fixées ci-après, » ne laisse aucune hésitation. Il est évident que si M^r Behrenstein portait sa réclamation devant le Conseil d'État, ce dernier ne pourrait que lui donner raison. C'est aussi l'avis de M^r Guyp qui fut avec M^r P. Guyp le rédacteur du règlement du diplôme.

M^r C. L. Guyp était doyen lors de la préparation du règlement, et sur le point de quitter l'interprétation ne pouvait être contestée. Le Conseil devrait expédier qu'une seule épreuve ne suffit pas éliminatoire dans l'examen I de culture scientifique.

générale.

Le Faculté se range à cette manière de voir et ~~met~~ ^{met} en conséquence M^r Behrens sur le bénéfice de sa interprétation du règlement.

Toujours sur le même sujet, M^r P. Guze tient à faire remarquer que c'est par erreur que, dans l'épave du règlement ^{général}, proposé en vue de la réimpression, l'article 42 mentionne le diplôme de docteur à côté des autres grades. Les conditions du diplôme de docteur se voit par le même dans le premier cas que dans les autres, et est réglés exclusivement par l'article 2 du règlement du diplôme.

M^r le doyen veillera à ce que disparaisse cette contradiction lors de l'impression du règlement général.

Répondant à une question de M^r Chodat, M^r P. Guze dit que le nombre de leçons d'enseignement, obligatoires pour l'examen I du diplôme est de un pour toutes les branches, sauf pour les mathématiques où il est deux; la compensation s'établit par les exercices pratiques, obligatoires aussi, et dont le nombre est variable suivant les disciplines.

Diplômes de Winterthur

(voir le cas précédent)

Il s'agit de mettre en harmonie avec le nouveau règlement du doctorat et de la licence, les conditions moyennant lesquelles

les diplômés en Chimie de Winterthur auront aussi au doctorat en sciences physiques; il est clair qu'il est possible à ces candidats de passer par le canal de la licence en acquiesçant avec les privilèges consentis aux licenciés. Pour le surplus, la Commission, élargissant un peu les propositions présentées à la dernière séance, demande d'imposer 4 branches au choix dans le programme de ses derniers examens, à l'exclusion de la Chimie, de la Physique et de la Minéralogie, et d'exiger en outre des certificats d'exercices pratiques sur 2 au moins des 4 branches choisies. Il y a lieu de tenir compte de la faiblesse de l'épreuve, par le fait que la note minimum $3\frac{1}{4}$ du baccalauréat s'est élevée à 4 pour le licence, et aussi des exigences requises pour la licence pratique.

L'examen complémentaire proposé ne conférerait pas le grade de licence, et n'impliquerait aucun allègement pour le doctorat, lequel devrait être subi dans sa totalité, sans possibilité d'échange d'une branche contre une autre (V), après avoir satisfait à toutes les exigences de laboratoires.

M^r le doyen trouve que la proposition accorde trop de facilités à cette classe de doctorants qui paraissent devenir avant-garde par rapport à nos étudiants ordinaires.

Cette est par l'opinion de M^r Chodat qui rappelle que ces candidats ont déjà derrière eux trois ans d'études intermédiaires licencieuses; il serait contraire à nos intérêts de les démunir par des exigences exagérées.

Vote

Au vote, la Faculté accepte la proposition de la Commission. (Suite à la fin du présent procès-verbal)

Demande de M^r le Professeur Duparc

M^r Duparc doit partir à la fin de mai pour un voyage scientifique en Oural et en Sibirie; ce raison de l'impossibilité on il le laisse de se faire remplacer, il demande d'être autorisé à couvrir tout son enseignement sur le mois de mai; en annulant de leurs suppléments.

M. M. Gauthier et Choizat disent que c'est la carte proposée; toutefois il ne faut pas que l'arrangement apporte de perturbation aux enseignements de la Faculté, d'une manière directe par des conflits d'horaires, d'une manière indirecte en obligeant les étudiants à préparer les examens de M^r Duparc exclusivement pendant le mois de mai. Il faut donc s'accorder l'autorisation demandée que sera le double coordinateur; que M^r Duparc tienne les horaires à la Faculté, et que les examens aient lieu à la date ordinaire devant un examinateur délégué à cet effet.

Adopté

Programme de Cours de l'année d'hiver 1917-18

Tous les formulaires ont été retournés à M^r le doyen; il y a peu de modifications importantes à signaler. En particulier, aucun point de vue nouveau n'a été annoncé de cours. Une seule demande de point de vue nouveau était parvenue, celle de M^r Khatekko; mais comme celui-ci n'a pas soldé les droits de graduation, il n'a

mai 1916
du 5 juillet
1916

pas encore reçu son diplôme de docteur. Il attendra de s'être mis en règle pour recevoir la licence de docteur.

A propos du programme, M^r Gauthier dit que, malgré ses efforts persévérants, il n'a pu obtenir la nomination de M^r le prof. Chau à la chaire de Géographie physique

Equivalences

a) Licence s.-s. biologiques. Un candidat, M^r Frennet qui a subi avec succès le programme médical II, demande à être dispensé de la Physiologie humaine et de l'Embryologie, branches connues à la licence et au programme. M^r Febr a consulté à ce sujet M. M. les professeurs Batielli et Urmoud; le premier de ces deux professeurs a répondu, et estime qu'il est inutile de faire repasser la Physiologie, les épreuves anciennes étant supérieures à celle de licence pour la dite branche.

La Faculté accepte la demande, pourvu que le chiffre obtenu soit au moins égal à 4

b) Licence s.-s. Phys. et Naturelles. M^r van Bokkum a obtenu antérieurement la lic. s.-s. Phys. et Nat. avec une moyenne générale égale à 5/4 et demande à échanger son grade contre celui de licence; il y a de nombreux précédents.

Accordé.

c) Diplôme de Chimiste M^r Rivelli, originaire de Calais, a fait ses études à Louvain et Bruxelles. La Commission n'a pas

œuvre, reçu communication de attributions officielles; sur réserve
de leur présentation, elle propose de redonner l'examen II à la
seule Minéralogie; aucun autre dispense. Accordé en principe.
d) Docteur en Sciences Physiques. M^r Potock a reçu à
Liège les diplômes de 1^{er} et 2^e de candidature, subi
des épreuves partielles du doctorat, notamment sur le Chimie
analytique et la cristallographie. Il demande l'équivalence
de la licence et le droit de se présenter le Chimie analytique;
sur le régime du baccalauréat, les porteurs de la 1^{re} et 2^e candi-
-dature obtiennent l'équivalence.

Le Faculté décide d'accorder l'équivalence de la licence,
si le candidat peut apporter la preuve qu'il a participé à des leçons
de Cristallographie; les exigences de cours seraient réduites à un
seul de cristallographie. En revanche, l'examen de doctorat
devra être subi sans réduction d'aucune espèce.

Inmatriculation

M^r Rauch a commencé les études en France, et y a passé
la première partie du baccalauréat en 1912-13. Il devrait passer
la seconde partie et en a été empêché par l'état de guerre; se présen-
-tant au diplôme d'ingénieur-chimiste, le vie normal consistait
pour lui à se mettre en règle avec le Collège, en passant les examens
complémentaires de la maturité.

Ce candidat, qui a suivi avec succès les cours et laboratoires
de M^r P. Guyp, et a passé certains examens annuels de manière

honorable, prétend aussi que de M^r Guyp l'assurance qu'il ne
serait opposé aucune difficulté à sa immatriculation au cas où il
aurait réussi les épreuves du premier examen du diplôme; cette promesse,
à l'époque, aurait déjà été accordée à M^r Lagg.

M^r Guyp déclare n'avoir jamais fait les promesses en question
et remarque qu'il y a peu d'analogie entre le cas de M^r Rauch et
le précédent visé; il propose de faire passer les examens annuels
sur les branches des deux premiers examens du diplôme et d'accepter l'im-
-matriculation sous réserve d'une moyenne suffisante.

M^{rs} Chodat, C. L. Guyp, et Gambri font observer que le
Bureau et le Sénat se sont toujours montrés très stricts en matière
de ce petit "immatriation"; leur réponse n'est pas douteuse. Le
règlement d'ailleurs interdit expressément l'immatriation des examens
annuels de grade aux examens de grade. De toute manière, ainsi que cela est
bien pour M^{lle} Leska, le candidat devrait subir deux fois le même
série d'épreuves.

Pour ces motifs, la demande de M^r Rauch est écartée; il lui est
recommandé de se mettre en règle avec le Collège.

Diplôme de Winterthur (fin)

Le Faculté décide encore les conditions d'accès des diplômés
de Winterthur au diplôme d'ingénieur-chimiste, et décide de leur
accorder les facilités suivantes proposées par la Commission.

1°) à l'examen I, dispense d'une branche au choix

- 2°) à l'examen II, dispense de Calcul et Physique
- 3°) admission à l'examen III, après un concert de Chimie analytique et une trav. de lab. de Chimie technique.
- 4°) examen IV, aucune exemption

Seance le 21

Le Secrétaire C. Caillé

Examen du mardi 15 mai 1917

Présents: M. Febv, doyen, Caillé, Chodat, Claparède, Gauthier, C.-E. Guyp, P. Guyp, Yung.

Procès-verbal lu et approuvé

révisé
présenté

À l'occasion du cas de M^r Rauch, nous discutons un peu généralement, M^r P. Guyp traita familièrement de l'art de l'élève du règlement qui veut dire de faire état de examens annuels pour les examens de grade, dit grade et non diplôme; M^r P. Guyp écrit ce même statut, et sans faire de proposition touchant le cas de M^r Rauch, désire attirer l'attention de la Faculté sur une distinction nécessaire, celle-ci et d'ailleurs déjà prévue par le règlement du Diplôme, lequel accorde aux étudiants ayant passé les examens annuels certaines formes d'équivalence.

M^r Chodat veut l'origine de l'article visé antérieurement

à la création du diplôme, et estime l'interprétation de M^r Guyp peu conforme à l'esprit du règlement. Quoi qu'il en soit, la question n'a jamais été discutée, d'une discussion est réservée pour faire jurisprudence. Dans le cas de M^r Rauch, au surplus, il s'agit non d'une équivalence au point de vue ^{de son} grade ou d'un diplôme, mais ce qui est différent, d'une immatriculation.

La Faculté, prenant acte de l'observation de M^r Guyp, se réserve de le discuter ultérieurement; elle maintient les décisions antérieures concernant M^r Rauch et fait à l'ordre du jour.

M^r Yung émet le vœu que les décisions prises par la Faculté en matière d'équivalences diverses soient réunies en un petit brochure imprimé ou hétérotypé et renvoyés sous cette forme aux Professeurs. Ces décisions, en raison de la multiplicité des examens, sont souvent embarrassés pour répondre aux questions des étudiants. Les questions d'équivalence deviennent fort complexes; par exemple, un cas qui tend à devenir fréquent est celui du passage d'un grade médical, baccalauréat ou propédeutique, au doctorat en sciences psychologiques. L'équivalence de ce dernier est-elle assurée? Autre chose; dans le cas du même doctorat, les candidats de provenance médicale, ont-ils le droit de changer deux branches du programme, de diriger par exemple, de la Botanique et de la Zoologie?

M^r Caillé rappelle les décisions prises par la Faculté (séance du 13 nov. et 5 déc. 1916), concernant le passage du propédeutique médical au doctorat en sciences psychologiques. Ces candidats

bénéficiant d'une exonération partielle, s'impliquant par l'octroi du grade de licencié et s'entraînant aucune dépense, ni en ce qui concerne le laboratoire, ni quant aux épreuves de doctorat qui doivent être subies sans les allègements consentis aux licenciés.

Sur le second point soulevé par M^r Yung, M^{rs} C. L. Geyr et Pétro disent que ce sont aussi les seuls licenciés qui possèdent le droit d'échange pour deux branches; les autres candidats, au bénéfice d'exonération, ne peuvent s'inscrire qu'une branche naturelle au plus.

La Faculté approuve d'ailleurs pleinement le proposition de M^r Yung, dont M^r le doyen déclare prendre bonne note.

Dans le même ordre d'idées, M^r Caillot estime qu'il serait bon de compléter le procès-verbal par un répertoire, de matières, et de noms propres; sans un tel instrument, la consultation de professeurs et des laborants, ou impossible. M^r le doyen étudiera la question et amènera aux meilleurs moyens de la résoudre.

Demande de M^r le Professeur Duparc

visé

23 avril

Suivant décision de la Faculté, les examens de M^r Duparc auront lieu à la session ordinaire de juillet. Toutefois des étudiants, sur le point de partir, ont demandé d'être interrogés par M^r Duparc lui-même, avant son départ fixé courant.

La Faculté donne l'autorisation requise.

M^r Duparc a répondu à M^r le doyen, qu'un buste doit pro-

venir être érigé à Pétersbourg en l'honneur du géologue Tchernicheff. Ce buste est docteur honoris causa de l'Université de Genève. Devant partir prochainement à Pétersbourg, M^r Duparc a pensé que l'Université serait bien inspirée, en se faisant représenter à la cérémonie, et demande de présenter une lettre de félicitation et son nom.

Recommandé au Bureau, avec prière favorable.

Suivante.

visé

3 mai 1918

M^r le doyen suit la Faculté de la situation difficile dans laquelle se trouve votre collègue M^r Alfred Moissier, à la suite de la perte de son propre Denis Moissier. Agé de 74 ans, M^{me} Denis Moissier recevait de ce fils une rente mensuelle de 50 frs, dont la cessation la laisse aujourd'hui dans le besoin. Le Département, consulté, a déclaré à l'honneur dans l'impossibilité de ceci faire en sa faveur; en outre le projet, élaboré par l'Université, en vue d'admettre à la Faculté de Pétersbourg les professeurs extraordinaires, paraît définitivement abandonné par suite de l'opposition du Conseil d'Etat.

Dans ces conditions, le Bureau a estimé qu'il ne convenait pas de laisser sans ressources la veuve, déjà âgée, d'un ancien professeur de l'Université de Genève et a décidé de lui allouer, pour une année, une rente mensuelle de 25 francs. M^r le doyen demande à la Faculté de faire le même geste en faveur de M^{me} Denis Moissier, en portant à 50^{fr} la rente pour l'année suivante. La situation de la Faculté nous permet d'être ainsi; la Faculté dispose

aujourd'hui d'un capital de 3400 fr environ.

Devant se voir engagé l'avenir, sur le proposition de M^r Chodat, le Faculté décide d'allouer un subside unique de 300 fr à Madame veuve Denis Moreau.

Reception de M^r Hadamard

M^r le doyen informe le Faculté de la visite que M^r J. Hadamard, professeur au Collège de France et à l'École polytechnique, membre de l'Institut, va rendre prochainement à Zurich, où il sera l'hôte de la Société mathématique suisse. Il est probable qu'il se retirera, M^r Hadamard s'arrêtera à Genève, et y fera une conférence sur un sujet mathématique ou philosophique. Celle-ci aura bien peut-être lieu, le Bureau ayant donné son autorisation; il y faudrait convoquer les intellectuels genevois, étudiants, savants et sociétés. Après la conférence, un modesto dîner réunirait autour de M^r Hadamard quelques uns de ses auditeurs; selon le projet de M^r B. Bounis, ami de M^r Hadamard, ce repas aurait lieu au Cercle des Arts et des Lettres.

M^r Febr se demande s'il ne conviendrait pas que le Faculté invite officiellement M^r Hadamard, et que celui-ci soit présenté au public, par le doyen ou même par le recteur de l'Université.

El vient par l'avis de M^r Chodat; dans les circonstances actuelles, éviter toute ce qui pourrait prendre l'apparence d'une manifestation d'ordre sentimentale en faveur d'un groupe de bellugi-

-vants. Nos sympathies sont courues, archi-courues; inutile de les exprimer sans cette retenue. L'appelant officiellement un savant français, vous semblez appeler des manifestations courues dans d'autres parties du pays; vous semblez aussi faire le jeu de certains hommes politiques qui ont constitué, et dehors de nous, un groupe d'études franco-suisses. Au lieu de créer à des impulsions qui viennent de dehors et où le même est en présence, l'Université ferait beaucoup mieux d'inviter des séries de conférences, à l'instar de celles qui se donnaient jadis à l'Université de Bruxelles; seraient appelés à y proposer des savants de tous pays, surtout nos collègues des Universités suisses. En terminant, M^r Chodat appuyé par M^r P. Geyz, demande de renvoyer à l'invitation officielle, et de leur tenir à une réception privée.

C'est aussi l'avis de M^r Gauthier et Geyz qui se voient pas le chère anti-dangereux que M^r Chodat; ce sont les Zurichois qui ont voulu ce premier ligne. Une conférence nous est offerte, pour un travail éminent; qu'elle soit donc accueillie avec un empressement amical et courtois! Il faut qu'on dise, M^r Hadamard soit entouré surtout de savants, et que les littérateurs ou les artistes ne viennent qu'en second rang. Sans que le Faculté prenne l'initiative de le recevoir, elle le doit à elle-même d'y participer en nombre.

Quant à la proposition de M^r Chodat, elle est peut-être tentée, et il y aura lieu de l'étudier pour l'hiver prochain.

En résumé, le Faculté renvoie à une invitation officielle. Le

Bureau examens, il y a lieu, le raziem doit M. Hadamard
être présentée au public.

Des Académiques

Le recteur se propose d'offrir aux dames qui ont dirigé
le congrès lors de journées universitaires une visite dans les
laboratoires suivie d'un thé ^{à 4 heures} au Salon grand. Un thé sera
par sans pâtisseries; pour ce soir, il a fallu transporter le dîner
du mardi 5, au mercredi 6 juin. La Faculté se participera pas
activement à la cérémonie du matin, n'ayant aucun pouvoir à
décider. M. le doyen se demande si nous devons revenir au dîner
qui consistait jadis professeurs et jurés en agape fraternelle.

Les circonstances, et la proximité du dîner Hadamard, font
renoncer à ce projet, qui sera remplacé à la fin du banquet par
un dîner des professeurs de la Faculté.

Examens

Doctorat en Sciences Physiques

M^{lle} Zitowitz Chimie (br. compl.) admis

M^{me} Gutser-Oeloff Physique (br. compl.) admis

M^r Smitt Chimie (br. partie. oral et écrit) admis

M^{me} Gutser-Oeloff et M^r Bohn, candidat au baccalauréat,
ont dépassé tous deux la limite réglementaire de l'année depuis

leurs premiers examens et seraient ainsi frappés de préclusion. Ils
présenteront lors et l'autorité des attestations médicales prouvant que le
retard provient de leur état de santé et demandent des notes au bénéfice
de sursis déjà usés.

Accordez

Séance brève

Le Secrétaire C. Caillet

Séance du mercredi 13 juin 1917

Présents: M. M. Fehr, doyen, Caillet, Gambier, Senon. M. M. Pictet et Yung se font excuser.

Procès-verbal lu et approuvé. A propos du procès-verbal,
M^r Fehr dit que la visite de M^r Hadamard a eu lieu dans la
plus stricte intimité; le sujet de la conférence étant d'ordre mathéma-
-que, celle-ci eut lieu à la Salle mathématique devant un public
d'étudiants et d'anciens étudiants; deux de nos collègues ont bien voulu
y assister. La conférence a été suivie d'un maître dîner au par-
-cours de l'Université de Lausanne, le point le plus intéressant y fut échangé et notre
hôte se fit avec empressement le meilleur accueil de cette visite.

Examens

a) Doctorat en S. Naturelles

Madame Zornica (Botanique admis)

b) Docteur 3. - Sciences psychologiques

M^r Jéquier Psychologie, oral et écrit (admis)
~~Compte de Calcul de l'instabilité à l'psychologie.~~

c) Thèses Sont admis les thèses suivantes.

Ses rapports M^r Chapuis, la thèse de M^r Jéquier

125

Ses rapports de M^r A. Pateb, la thèse de M^r Charles-
Lé sur une nouvelle préparation des acides cyaniques.

Ses rapports de M^r P. Guay, la thèse de M^r Schmidt
sur une fonction essentielle applicable à plusieurs phénomènes
physio-chimiques.

Ses rapports de M^r Dujane, la thèse de M^r Wilkozenok
étude agronomique sur plusieurs composés fertilisants.

Bourse Plantamour-Prevost

L'annonce de la bourse a été affichée du 1^{er} janvier au 1^{er} mai,
aucun candidat ne s'est inscrit, ce qui s'est fait étonnant la plupart
des candidats possibles étant retenus au service militaire.

Une nouvelle annonce sera faite au début du semestre d'hiver.

Demande d'admission au D^r - s.-s. naturelles

M^r Oscar Schotte, candidat à ce doctorat, prétend y
arriver en passant par le baccalauréat s.-s. biologiques; il a obtenu
cette dernière licence et prendrait le Zoologie comme branche
principale au doctorat. Il est vrai qu'il y a des parties communes

avec deux licences, mais elles diffèrent notamment par l'absence dans
l'une d'elles de branches naturelles, Botanique, Géologie, Minéralogie.
La proposition, antérieurement d'ailleurs, ainsi que M^r le doyen l'a
dit lors au postulant, se heurte à l'opposition de M^r Chodat et Lera-
. 126 .

La demande de M^r Schotte est écartée.

Examens d'Intéressés.

Le Comité universitaire s'occupe de la question; il s'agit de
permettre aux intéressés de passer chez nous des examens comparés à
ceux qui ont lieu dans leur pays, de manière que l'équivalence puisse
leur être reconnue. D'une lettre adressée par le Comité par le
ministre français de l'Instruction publique M^r Lœg, il résulte
que ce dernier tiendra compte de la isolation des intéressés, et qu'il
est disposé à reconnaître l'équivalence des examens passés sur des program-
-mes analogues.

M^r le doyen écrit qu'il n'y a pas de difficultés; il ne s'agit
pas de copier nos grades, mais simplement d'attester que les candi-
-dats ont passé des examens sur telles et telles matières, et avec tel
succès. Au reste, les candidats ne sont pas nombreux; M. Perler, Bourquet, et Jaquet, ce dernier pour la branche
correspondant au P. C. N. français.

Le Faculté n'a pas d'objections contre le mode précédent ci-
-dessus.

Communication de M. Sarasin.

M. Sarasin fait part à la Faculté de sa situation irrégulière d'absences de la part du semestre par suite de professeurs de Géologie; - soit de occupations personnelles, se lui laissant aucun loisir, qu'il ait amené à cette détermination. Notre collègue lit la lettre de démission qu'il adressera incessamment au Département de l'Instruction publique, dans laquelle il recommande chaleureusement pour son successeur, M. Argand, actuellement professeur à Neuchâtel, le nom le plus en vue parmi les jeunes géologues suisses.

M. le doyen et tous les membres présents, exprimant à M. Sarasin le vif regret que leur cause sa décision, et toute leur reconnaissance pour le zèle distingué avec lequel il a prouvé ses études géologiques et ses travaux depuis vingt ans.

Le secrétaire

Le Secrétaire

C. Caillat

Séance du Lundi 2 juillet 1917

Présents MM. Fehr, doyen, Caillat, Chodat, Gautier
C. E. Guy, P. Guy, Lerdner, M. Sarasin

excusés:

Procès-verbal de la dernière séance lu et approuvé

M. le doyen rappelle en quelques mots la mort d'un ami de l'Université, M. Ed. Sarasin père de notre collègue Charles Sarasin, auquel il a fait part de tous les sentiments sympathiques de la Faculté. Deux de nos collègues ont pris la parole aux funérailles, M. Chodat au nom de la Société helvétique, M. C. E. Guy pour la Société suisse de Physique.

Chaire Chabodiana de Pharmacognosie

Le mandat de M. le professeur Lerdner est expiré, nous avons à pourvoir cette chaire quant à son renouvellement.

M. Chodat qui a été déjà porté dans un des deux de la dernière séance de Séat, estime que le moment est venu de désigner M. le prof. Lerdner comme ordinaire. La chaire est ordinaire depuis le 28 mai 1918. Lui, il n'y a aucune raison de maintenir un état provisoire qui n'est que trop dur; la pharmacognosie est une des branches maintes de l'enseignement de la Pharmacie, et la chaire est ordinaire dans la majeure partie des Universités suisses. Il y a quelques années, M. Lerdner a été nommé extraordinaire, c'était pour se pourvoir un laboratoire particulier de Pharmacognosie, pour développer l'enseignement de la Botanique, et en vue de l'arrangement qui désignait extraordinaire les assistants de pharmacie. Les circonstances ont changé

quant à la personne par suite des honoraires multiples de M. Leclercq, il faut maintenant revenir à la loi, et faire appeler M. Leclercq à la chaire adjointe de Pharmacognosie. Cette compensation n'aura pas de frais pour nous, tant que les laboratoires restent communs, ce qui est l'intention des deux parties en cause.

La question n'étant pas à l'ordre du jour, sera reprise à la prochaine séance.

En attendant, le Faculté vote un prix en faveur pour le renouvellement des lectures de M. le professeur Leclercq.

Examens

Thèses. Selon rapport de M. Chodat, les 6 thèses suivantes sont acceptées

- de M. L. Relfous, sur la structure des stomates, etc
- " M. Mirosl, étude systématique sur les genres *Stenoda* et *gerris* ^{littorales}
- " M. Ludwig, sur les laves de quelques points alpins
- M. Bruderlin Sur la purification du maïs, etc
- M^{lle} Bartha Jauch Sur quelques points de l'anatomie des polygalacées.
- M^{lle} Marie Schitzky Sur l'anatomie des lymphocées, etc

Selon rapport de M. Duparc, sont acceptées, la thèse

de M^{lle} Auerbach, sur l'éclorose

et celle de M. Fick, sur l'électro-duction de certains sels, sels.

Certificat d'aptitude

M. F. Bourvi et M^{lle} H. Legendry, licenciés en-sc. math. demandent d'être dispensés de l'examen d'Analyse math, ce ayant déjà subi les épreuves à la licence.

Accordé, selon les précédents.

Privat-Doct

M. Romilly, docteur en-sc. de Gex, demande d'être agréé comme privat-docent de Physique; ses cours couvriraient les thèmes physiques de la Mécanique.

Les droits du postulant étant manifestes, la demande est accordée.

Chaire de Géologie

M. le doyen annonce que M. Sarasin a adressé au Département sa lettre de démission; après réflexion, notre collègue en a modifié les termes, et n'y fait plus aucune recommandation quant au choix de son successeur. Le Bureau de la Faculté, auquel avaient été invités le jour de M. Chodat et le recteur, ~~ont~~ tenu compte de M. Sarasin une démarche, en vue de lui faire retirer ou retarder sa démission; cette démarche n'a pas abouti. Notre collègue, accompagné par de nouveaux devoirs, rendus urgents par le mal de sa femme, a persisté dans sa démission, qui est définitive.

M. le doyen exprime d'ailleurs les regrets de la Faculté, et la

vers le

de 13/17

1917

—

reconnaissance pour les services rendus; il propose que la Faculté
demande au Sénat un premier jammah à la nomination par le
Conseil d'Etat de M^r Sarani comme professeur honoraire. C'est de
droit, M^r Sarani ayant professé plus de 15 ans. Approuvé.

La chaire de Géologie étant vacante, M^r le doyen ouvre un
tour de présentation sur la question, et desire entendre le avis des
membres de la Faculté. Le fait de candidats possibles, deux noms
ont été proposés, ceux de M^r Argand, professeur à Neuchâtel,
et de M^r Collet, attaché au Département fédéral de l'Intérieur
à titre de directeur du Service de L'eau.

M^r Sarani, qui n'a pu assister à la séance, nous recommande
travaillieusement la désignation par appel de premier de ces messieurs,
un des géologues les plus en vue dans la jeune génération; mais cette
nomination n'est possible que si M^r Argand retrouve dans sa ville
natale des avantages équivalents à ceux dont bénéficie la chaire
de Géologie à Neuchâtel. Dans lettre adressée à M^r Sarani
il ressort qu'à Neuchâtel, le professeur reçoit un traitement de 5500^{fr};
tandis que le laboratoire reçoit ^{de sa ville} une dotation annuelle de 4100^{fr};
les chiffres correspondants à Genève sont 3800^{fr} et 990^{fr} seulement.

La comparaison indique que l'Etat devra l'impôt des
sacrifices pour mettre la chaire de Géologie au niveau des besoins.

En ce qui concerne M^r Collet, M^r le doyen ne veut pas
des intentions et manque de renseignements précis; son traitement à
Genève va de 7 à 8000 fr.

M^r Chodat estime que sous des yeux aux candidats, la suite de
la situation qui leur sera faite ici; peut être favorisée des réserves
à faire relever le traitement affecté à la chaire de Géologie, ou
le crédit de laboratoire; ce qui ne changera pas ce traitement
ce sont les conditions qui résultent, pour les professeurs de sciences natu-
-relles, du partage de compétences entre la Ville et l'Etat datant
des événements de 1846. La révolution a brisé l'Académie et deux
mouvements; d'un côté la Faculté, de l'autre la Bibliothèque et
le Musée; l'antagonisme, au lieu de s'atténuer avec les années, se
fait que s'accroître. Ce qui le concerne, et malgré le bon vouloir
témoigné à plusieurs reprises par le Conseil administratif, M^r
Chodat est la victime d'une guerre de coups de poignard; ne pouvant
obtenir du jardin botanique du matériel de démonstration qu'il
des conditions humiliantes, il a résolu de l'acheter complètement
et préfère l'acheter à Bâle, Paris, ou Berlin. Cette dépense
est telle qu'il sans l'aide qu'il a honoré, patiemment dans la
personne de M^r Cochin de Cardelle, M^r Chodat n'aurait pas eu
la possibilité d'enseigner. M^r Chodat constate sur les comparaisons
attribution de cet état de choses avec ce qui se fait à Neuchâtel,
on tous tiennent à la même corde. Que les candidats soient dans
une des conditions dans lesquelles ils sont appelés à travailler!
M^r Chodat leur souhaite d'être personne gracie auprès du
personnel du Muséum; dans le cas contraire, qu'ils s'apprêtent
à être réduits à l'impuissance, car ils n'auront d'autre droit en les

collectifs géologiques de la ville, que de bricoler derrière
les vitrines.

M^r Gambier demande que le chair de Géologie soit mainte-
-nu telle qu'elle existe présentement, dans les deux divisions, Géol-
-ogie et Paléontologie. Entre les deux candidats, M^r Gambier
pencherait pour le premier; M^r Collet est très à l'appui dans le
bureau préliminaire, on s'attend de très grands services. S'inscrire
serait une erreur de sa part.

M^r P. Gey s'est le veu qu'il organise les examens prati-
-ques de Géologie, d'une manière analogue à ce qui est fait dans
les autres laboratoires de la Faculté. Ils commencent aujourd'hui
deux après-midis par semaine, et finit le vendredi à deux après-
-midi.

M^r Gey estime qu'avant tout la Faculté doit demander
à l'Etat de rétablir le chair de Géologie de la situation primitive dans
laquelle elle se trouve en élevant le traitement du professeur à
6000 fr., et en augmentant parallèlement le crédit affecté au
laboratoire. C'est le seul moyen de pourvoir le chair de
manière honorable.

Étant dans le mes de M^r P. Gey, la Faculté change
sa façon de faire un diplôme dans ce cas auprès du Département
de l'Instruction publique.

M^r Choctat recommande que le professeur soit désigné par appel.
L'inscription écarterait précisément ceux que nous désirons. Il faut
profiter des vacances pour recueillir des renseignements sur les candi-
-dats, non seulement quant à la valeur scientifique, mais également sur
leur talent comme enseignants.

Appuyé par M^r C. L. Gey, M^r Choctat fait encore
remarquer qu'il y aurait des inconvénients sérieux à envoyer le faculté
le perdant les vacances, pour l'occupé de cette affaire; l'un de nos
collègues, M^r Duparc, très d'instinct intéressé pour la question, est
absent pour toute la durée des vacances. Il aurait bien de se plaindre
au cas d'une évocation extraordinaire de la Faculté; une
pareille réunion ne peut avoir lieu que sur l'ordre, et sur le représen-
-tation exclusive du Département.

La prochaine séance aura lieu, le vendredi 13 à 10^h; elle sera
suivie d'un déjeuner, pris en commun au Parc de Laun Vives

Leveur Comé

L. Seritani C. Gaillet

Leure du Vendredi 13 juillet 1917.

Présents M^r Fehr doyen, Caillet, Clapier, Gumbel,
C. L. Guy, P. Guy, Lerdau, Pittard, Sarasin, Yung
M. Ribet et Chodat excusés

Révis-verbale lu et approuvée

M^r le doyen annonce que le Conseil d'Etat a accepté
avec honneur et remerciements la démission de M^r C. Sarasin
et l'a nommé professeur honoraire de l'Université.

En conséquence à la demande de la Faculté, M^r Fehr a
au chef de l'Instruction publique pour lui exposer le point de
vue favorable l'urgence qu'il y a à relever le crédit et le
travaux affectés à la chaire de Géologie. Cette demande
arrivait au moment de la discussion devant le Grand-Conseil
du compte-rendu de l'exercice 1916, couvrant par 3 millions de dépense
-ité; au Département, tout au moins que lui cause la
situation financière, n'a voulu prendre aucun engagement.

M^r le doyen exprime l'opinion que ce report n'est que temporaire,
que le Département se ravivra après un examen plus attentif de la
partir. En attendant M^r Fehr a adressé au Recteur une
lettre, destinée à être lue au Département, qui expose
les raisons de la Faculté, et insiste sur la situation faite à

la Géologie dans d'autres universités, mentionnant que le même
a Neuchâtel notamment.

M^r le doyen a reçu la visite de M^r Collet, qui se portera
candidat, désirant travailler demain dans le domaine de la
même genre. Il désire seulement qu'une situation comparable lui
soit faite, pas trop inférieure à celle dont il jouit déjà à Berne.

Examens

a) Licence s.-sc. Math.

De la session

M^r Hochstätter (moyenne = 4.11)

Kopeliovitch (" > 5)

M^r Guntzant (" > 5)

b) Licence s.-sc. Phys. et Naturelles

De la session

M^r Lécuyer (moyenne > 5)

c) Licence s.-sc. Biologiques

De la session

M^r Jean Bémard (moyenne > 5)

C'est la première fois que ce grade est conféré.

d) Diplôme d'ingénieur-chimiste

M^r Barge

M^r Kadaner

en cas de vote en faveur, celui de M^r Verler, le diplôme définitif

se fait par cours payés à M^r le doyen. (Fermine, etc.)

a) Certificat d'aptitude
à l'université M^{lle} Legendroy

M^r Hostaltter a échoué dans l'examen d'Algèbre et Géométrie.

f) Doctorat ès-Sc. Phys. Ont passé avec succès des
examens partiels

M^{lle} Bouch (Physique)

M^r Aramian (Chimie, oral et écrit)

g) Examens d'Interne

I. - Examen partiel de chimie, selon programme français, oral,
avec épreuve pratique

M^r Paul Morel (Chimie générale, 5)

II. P. e. N. M^r Doders a échoué à la Géologie,
" a obtenu 4/10 pour les problèmes de Physique
et de Chimie.

h) Thèses. Les thèses suivantes sont acceptées;
selon rapport de M^r Pictet, le titre de M^r Otto Kaiser,
sur quelques hydrocarbures de la houille,
selon rapport de M^r Duparcq, le titre de M^r Barge, recherche
sur la méthode analytique de désagrégation de Lorenz-Smitt.

Demandes diverses

Diplôme de Ingénieur-Chimiste. Demande de M^{lle} Baranoff

Cette dame qui a déjà passé les 3 premiers examens, et subi
les épreuves pratiques, demande à passer les derniers examens

théoriques en Russie, et à les faire reconnaître ici.

Pareilles facultés n'ont jamais été accordées que pour l'examen I,
et partiellement pour l'examen II. Sur l'avis des professeurs de Chimie,
la demande est écartée.

Teknikum
de Bienne

Insinuation Un électeur sortant du Teknikum de
Bienne, M^r Philippon, ^{français,} se présente à la Chimie et demande
l'insinuation.

Cette-ci n'a jamais été consentie qu'à des diplômés-chimistes
du Teknikum de Winterthur; si nous accueillons au désir
du postulant, les ports seront grands ouvertés aux demandes
semblables de toute la catégorie d'élèves provenant de divers
Teknikums suisses.

Après de ce pour avis président, la Faculté refuse la
demande.

Privat. Docteur

M^r Wilkozenki, docteur de l'Université de Genève, désire
être agréé comme privat. docteur de Chimie. Accordé, ses
droits étant évidents.

~~Le~~ Le programme est actuellement sous presse, le nom
de M. R. Ronilly et Wilkozenki s'y pourrait figurer; l'autorisation
du Département est nécessaire pour la mettre dans la
seconde édition, s'il y en ferait une.

Clavis de Pharmacognosie. (V. le titre précédent)

Dans une lettre adressée à M. le Doyen, M. Chodat développe le motif à l'appui de sa demande, visant à désigner professeur ordinaire de Pharmacognosie, le candidat chef de travaux, M. Lerdner, actuellement professeur extraordinaire.

L'enseignement de M. Lerdner a obtenu plein succès; d'autre part notre collègue s'est distingué par de beaux résultats de premier ordre, et est l'auteur de publications dont plusieurs sont classées et citées partout. La compensation demandée, abstraction faite de titre et situation de M. Lerdner, n'est que justice, en regard aux services rendus.

D'autre part, des conflits entre l'Institut de Botanique et la chaire ordinaire de Pharmacognosie, se sont posés à craindre.

M. le Doyen remarque que M. Chodat ne fait plus mention dans sa lettre de l'ancienne chaire de chaire de Pharmacognosie et de Pharmacognosie, dont les rapports avec la chaire actuelle de Pharmacognosie peuvent être difficiles à dissimuler. C'est un argument à laisser tomber. La Pharmacognosie figure à titre officiel parmi les branches de enseignement filiales de Médecine; or il est admis, comme principe, à la Faculté de Médecine, que les branches de enseignement filiales doivent être affectées à des chaires ordinaires. Nous pourrions, ce semble, nous réclamer de cette exception: ce qui est vrai en Médecine, ne saurait être

faux en Sciences.

M. Lerdner se défend de faire opposition au projet, ou à la personne de M. Lerdner; mais le projet lui vient à un moment très malheureux, alors que, malgré les difficultés financières de l'Etat, nous venons de recevoir un relevement de crédits alloués à la Géologie. La situation inférieure dans laquelle la Géologie se trouve jusqu'ici doit être améliorée, tout le monde est d'accord sur ce point; il ne serait guère diplomatique de présenter une nouvelle demande avant que la première, plus urgente et plus essentielle, ait reçu la solution désirée. M. Lerdner propose que la question de la Pharmacognosie soit renvoyée au jour où celle de la Géologie aura été tranchée.

Plusieurs membres de la Faculté, M. Cailler, Gauthier, prennent le parti dans le même sens.

En définitive, la Faculté ne désirant pas statuer en l'absence de l'auteur de la proposition, la Faculté renvoie à toute décision. L'affaire sera reprise de suite après le règlement de la question de la Géologie.

Le Doyen

Le Secrétaire C. Cailler

voir séance
du 28 mai
1918

Séance du mardi 16 octobre 1917 à 2 1/2

Présents: M. le Professeur Fehr, Doyen
M. M. les Prof. S. R. Chodat, Gambier, H. A. Guye,
Z. Jung

Absents: M. M. les Prof. S. Cailler, C. Z. Guye, A. Fickel.

Procès verbal: Lu et approuvé.

Demande de congé de M. le Prof. Cailler pour le semestre d'hiver. M. le Doyen rend compte de la lettre qu'il a reçue à ce sujet de M. le Prof. Cailler, lettre qui a été transmise au Recteur. La Faculté doit être consultée en ce qui concerne cette demande de congé.

M. le Doyen formule les propositions suivantes pour le remplacement de M. le Prof. Cailler: Pour la mécanique rationnelle, la suppléance serait faite par M. Téssier, D. Sc. Pour l'analyse (Cours et conférences) par M. De la Vallée Poussin, Professeur à l'Université de Louvain, chargé, depuis la guerre, de conférences de mathématiques à Harvard aux Etats Unis et au Collège de France à Paris. M. De la Vallée Poussin a été pressenti et serait disposé à venir à Genève pour cette suppléance.

Ces propositions sont adoptées avec tous les

vœux de la Faculté pour un prompt rétablissement de l'état de santé de M. Cailler.

Chaire de minéralogie: M. le Doyen donne les informations suivantes: Le retour de M. le Prof. Duparc est annoncé pour fin novembre ou début décembre, il y a donc lieu de le remplacer d'ici là. Avant son départ et, à toute éventualité, M. Duparc avait proposé comme remplaçant M. Reinhard D. Sc., les frais de cette suppléance étant à la charge du titulaire.

Chaire de chimie analytique (cours et laboratoires): Des dispositions analogues doivent être prises pour suppléer M. Duparc. Cette suppléance serait faite par M. le D. Wenger, toujours sur la proposition de M. Duparc.

Le Département, consulté, est d'accord sur ce double mode de faire. La Faculté en prend acte, étant entendu que si M. Duparc ne rentrait pas en décembre, la question des suppléances qui n'est pas, pour le moment, du ressort de la Faculté, reviendrait devant celle-ci.

Chaire de géologie et de paléontologie. Cette question n'est pas à l'ordre du jour, mais M. le Doyen donne lecture d'une lettre du Département, datée du 16 octobre, et reçue à l'instant. Un tour de préconsultation a lieu auquel prennent part: M. le Doyen, M. M. Chodat, Gauthier, Th. A. Guye et Yung. Aucune décision n'est prise et la question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance vendredi 19 octobre à 2 h.

Chauffage des Bâtimens universitaires. Il est question de prolonger les vacances de Noël et Nouvel-an jusqu'au 13 janvier en vue d'économiser le combustible. M. le Doyen demande s'il y a des objections à cause des laboratoires. M. M. Chodat et Yung informent que, pour leur laboratoire, certains locaux doivent rester chauffés, par un moyen ou par un autre, sinon il en résulterait des pertes de matériel vivant très difficile à remplacer.

Demande de M. Fick, Ingénieur chimiste et D. Sc. a été admis aux examens de pharmacie. La question est renvoyée pour préavis à M. le Prof. Chodat.

Demande de M. Rodkin de surseoir de quel-ques mois à ses examens d'ingénieur chimiste pour motif de santé (avec certificat médical à l'appui) Recordé.

Gratuité des laboratoires pour les étudiants internes. Sur la proposition de M. Chodat, il est décidé de laisser au Bureau le soin de juger dans chaque cas, mais en attirant son attention sur le fait que la gratuité ne doit être accordée que sur présentation de motifs plausibles, convenablement justifiés.

L'ance levée à 4 h. 1/4

Pour le Secrétaire:

B. A. Guye

Séance du vendredi 19 octobre 1917

Présents: M. le Doyen, Gaillet, Chodat, Chévarié, Gauthier, C. E. Guye, P. A. Guye, Lerdor,

Pittard, Yung. M^r C. Sarasin, professeur honorari
a bien voulu assister à la séance, ce dont M^r le doyen le remercie.

Procès-verbal, lu et approuvé. M^r E. Caillat remercie
la Faculté pour l'accueil favorable qu'elle a réservé à sa deman-
de de congé.

Séminaire suppléant. Pendant l'absence de M^r Caillat,
un de vous doit être choisi pour remplir les fonctions de séminaire;
M^r L. Claparède est désigné à cet effet.

Chaire d'Anthropologie et Liaison s.-s. Biologie

M^r le doyen rappelle qu'en 1915, lors de l'élaboration des
programmes de licence, une motion avait été votée, à l'issue
de laquelle la Faculté aurait introduit l'Anthropologie
parmi les branches à option de la licence s.-s. sciences biologiques
si l'enseignement de la dite branche avait figuré dans les program-
mes. Cette licence devait disparaître dès que le Conseil
d'Etat aurait donné satisfaction aux vœux de la Faculté
relatifs à l'Anthropologie; il en est aujourd'hui ainsi par
la nomination de M^r Pittard, et il ne s'agit plus que de confirmer
les décisions antérieures, en modifiant le texte de l'article 58,
par l'adjonction de l'Anthropologie aux branches facultatives
de la licence s.-s. sciences biologiques.

Répondant à une question de M^r Yung, M^r Pittard ^{dit} que
les interrogatoires porteraient sur l'ensemble du cours d'Anthropologie

(3^h pendant 2 semaines); cela met cette branche en parallèle
avec les autres branches à option de la licence.

Vote

Le Faculté vote la modification demandée à l'article 58
du règlement.

M^r Pittard est chargé de préparer, le plus tôt possible, le program-
me détaillé et de le transmettre à M^r le doyen.

Chaire de Géologie et Paléontologie

M^r le doyen rappelle les décisions de la Faculté, concernant
la chaire de Géologie, et date du 2 juillet dernier. Le jour
de l'impression de la licence la Géologie par rapport aux autres
enseignements majeurs de la Faculté, avec une demande à l'Etat
de relever les crédits affectés à cette branche en portant à 6000 fr.
le traitement du professeur, et à 2000 fr. l'allocation aux labo-
ratoires. Malgré plusieurs démarches de M^r le doyen, la question
est restée en suspens pendant les vacances; il y a deux jours seulement,
que vous sommes en possession de la réponse du Département à nos
propositions. ~~Pour tant~~ La Faculté s'est tenue en la séance
quant à la désignation de la personne; ainsi M^r le chef de l'Insti-
tut public honore-t-il que votre réponse n'aurait pas de précision.

M^r Piot est désigné à ouvrir une inscription sur le bar d'un
traitement de 4000 fr.: toutefois si la Faculté a d'autres
vœux, et des propositions précises à soumettre au Conseil d'Etat,

M. Rostk est prêt à examiner les uns et les autres.

Dans le tour de priorsultation qui s'est engagé mardi dernier sur cette question, l'avis général a été qu'il fallait mettre à profit ces ouvertures, en proposant un appel au lieu d'une élection, et en s'en tenant à nos propositions précédentes, pour le côté financier du problème. Après il nous faut mettre un nom propre au bout de notre priors, au jugement de M. le professeur Laroche, un candidat s'impose, M. Argand professeur à Neuchâtel. D'autres nous ont été proposés, celui de M. Collet en particulier. Mais cette candidature ne paraît pas avoir de chance et M. Collet y renoncera lui-même, ne pouvant retourner à Genève la situation qu'il possède aujourd'hui à Berne.

M. le doyen ouvre la discussion sur l'ensemble de la question.

M. Yung se prononce avec énergie en faveur d'un appel.

Nous aurons aujourd'hui des lauréats témoins d'attirer à Genève plusieurs géologues distingués, mais nous devons désigner en première ligne M. Argand. Pour quibus notre choix, ne nous arrêtons pas uniquement à l'activité antérieure, mais considérons aussi les perspectives d'avenir: jeunes en jeune, et non pas de ceux qui ont déjà dépouillé le bonnet de la vie! M. Yung s'est documenté auprès des honnêtes compétiteurs, MM. Heim, Schardt & Lugeon, lors de deux derniers sessions de la Société helvétique à Züsch: l'avis unanime est que M. Argand est un géologue

de premier mérite et qui semble désigné pour la chaire de Genève. Non-seulement c'est un ardent chercheur, mais c'est aussi un excellent distributeur: la conférence magistrale présentée à Züsch en est un sûr garant, d'autant plus qu'elle n'a fait connaître à son auteur aucun effort spécial. De toute manière, M. Argand représente un candidat offrant toute sûreté et nous nous devons à nous mêmes de ne pas le laisser échapper. Au point de vue financier, sans doute, l'Etat, pour récompenser honorablement le lauréat, doit consentir de nouveaux sacrifices, mais la Géologie n'est pas une science d'importance secondarie, et surtout, ~~si~~ il est une science nationale, c'est certainement celle-ci! Elle a pris d'ailleurs de tels développements que les deux chaires existantes, et nous faudrait envisager la division de la chaire en deux chaires séparées de Géologie et de Paléontologie: mais cela, c'est l'essentiel, et il ne serait guère prudent de le proposer aujourd'hui!

Le résumant, M. Yung propose 1°) de procéder par appel 2°) de relever les crédits affectés à la Géologie, ceux et laboratoires, conformément aux priors antérieurs de la Faculté 3°) de proposer au Conseil d'Etat M. Argand comme titulaire de la chaire de Géologie.

M. Chodat. Bien que l'opinion de M. Yung sur la nécessité d'un partage de la Géologie en plusieurs disciplines soit un peu exagérée, il n'en reste pas moins que c'est une branche très-jeune, qui s'appuie sur l'ensemble des sciences, depuis la Mécanique jusqu'à

la Biologie. De là, parmi les géologues, des tendances très variées, divergentes même: en appuyant M^r Argand, se feroit par tout à ses concurrents éventuels! En la personne, c'est une de ces tendances que nous favorisons, celle de la tectonique et de la Géomécanique, au détriment de la Géobiologie, et de la Géophysique. Ce n'est pas maintenant M^r Argand que de déclarer que, dans ces dernières disciplines, il aurait en M^r Collet, par exemple, un redoutable concurrent. M^r Chodat tenait à dire cela, afin d'être justifié. Toutefois, attention faite de la difficulté que nous éprouvions à obtenir M^r Collet, les conditions se sauraient être mesurées sur le même plan. Au lieu de tous les géologues suisses consultés par M^r Chodat, MM. Schardt, Heim, Smeeth, Collet, Lugeat, c'est déjà un maître que M^r Argand dans la direction ou l'orientation de plus en plus la Géologie suisse de l'époque. Et tout vaux l'honneur, tout vaux la clarté. Une autre acception de M^r Argand, c'est qu'il est déjà professeur; sans doute M^r Chodat ne peut pas, s'attarder sans réserves aux éloges décernés trop généreusement au conférencier de Zurich. Devant un public de non-spécialistes, il a parlé d'abondance, évidemment sans préparation suffisante, avec une sorte de dédain pour le public: il semblait se l'acheter qu'au premier banc de l'auditoire! Cependant le professeur de Neuchâtel est très-puissant, dans la clarté, par ses élèves et ses collègues, qui ont aussi ses auditeurs. Il paraît qu'il parle bien, d'un débit un peu trop monotone!

Enfin M^r Chodat a retiré une excellente impression de l'honneur et du savoir dans la conversation que ces derniers ont eue à Zurich; de trait un choix excellent, de premier ordre, et faut-il se réjouir pourvu que l'état coïncide avec les retours hospitaliers qui lui sont demandés. L'acquiescement de M^r Argand est acquis en principe.

En s'attachant aux propositions de M^r Yung, M^r Chodat demande que tous les nos voisins par la Suisse au Département. Mais qu'elles fassent la matière d'un rapport circonstancié à remettre en exemplaires dactylographiés aux membres du Conseil d'Etat. Le désir à être suivi est fort honorable aux intérêts de la Faculté, elle doit être prise en toute connaissance de cause.

M^r Sarasin renvoie la Faculté pour l'avis fait à la candidature dont il fut saisi le parrain. Sans porter ombre à qui que ce soit, on peut constater en toute justice M^r Argand comme le son le plus clair de la jeune école géologique suisse; le savoir s'est combiné de personne. Le qui concerne les qualités de professeur, il n'a ni l'élocution, ni la rédaction faciles, aussi n'a-t-il que relativement peu publié, ce nombre tous les honneurs sont significatifs. Le demi-cour de la conférence de Zurich n'est pas à retirer: Argand a peut-être eu le terrain et n'a pas eu le temps de préparer son discours, dont le sujet, très-difficile en raison de la variété, aurait dû être longuement

travailli avant d'être compris d'un public où les particularités étaient
en mesure. Outre la haute valeur de Deubiner, ce qui plaît
dans M^r Argand, c'est la mentalité tout entière: homme de
science, il est passionnément, exclusivement. Il apportera à
l'Université de saisi traditions scientifiques, un esprit dépourvu
de toute tendance idéologique; cet esprit est une garantie que son
enseignement sera vigile, digne de la réputation du savoir et du
directeur de laboratoires.

En terminant M^r Sarasin recommande de rebelle la
proposition Gung.

Revenant sur le copieux de Zürich, M^r Gamboni dit
que, dans leurs appréciations, MM. Gung et Chodat se sont
montrés, le premier trop optimiste, le second trop pessimiste; en
soi, le copieux était bien constitué et plein de choses intéressantes
appuyé par des profits très clairs; c'est l'organe qui a traité le
copieux. Il se sentait pas avoir l'habitude de parler devant
le grand public, et se sentait pas pour la voir pour l'en faire
écouter: cela pourra venir!

D'autres membres de la Faculté, MM. Pittard, C. L.
Gung, P. Gung, Cailler présentent encore le parole pour
appuyer la candidature de M^r Argand.

M^r Sarasin insiste pour que ces propositions financières
soient présentées au gouvernement avec toute la forme nécessaire.
Bon patriote genevois, M^r Argand devra rentrer dans sa

ville natale, et mettre les pieds à son service pour que une
situation acceptable lui soit offerte; il se consacrerait pour de
marcher avec les sentiments pour léguer et reculer au strict
minimum le traitement affecté à la chaire de Géologie. Que
cette chaire, égale à toutes les autres, soit mise en parallèle avec
les autres: c'est tout ce que vous demandez.

M^r Fehr rappelle que nos propositions du juillet dernier
sont les suivantes: élévation à 6000^{fr} du traitement, à 2000^{fr}
des crédits de laboratoire. Les deux nouvelles devant le budget
de ce chef, monteraient à 3700^{fr} par an.

—
Vote
—

La discussion est close, et la proposition Gung est mise aux
voies.

À l'unanimité, la Faculté décide de demander la désignation
par appel de M^r Argand, professeur à Neuchâtel, comme titulaire
de la chaire de Géologie et Paléontologie actuellement vacante.

À l'unanimité, la Faculté propose de porter à 6000^{fr}
le traitement affecté à la Géologie, et à 2000^{fr} les crédits du labo-
-toire; ces propositions des précédents émis dans le cours du 2
juillet dernier.

Pour le surplus, la Faculté se rallie à la proposition de M^r
Chodat. Un renvoi successif à l'appui de ces recommandations
sera donc rédigé dans le plus bref délai, et copié en une
renvoi à l'honneur de M. M. les conseils d'Etat afin de les

renvoyer aussi complètement que possible. M. le doyen est chargé de réviser ce rapport avec l'assistance de M. Sorani et de professeurs de sciences naturelles.

Examens

—
Licence
du 16 octobre 1917
—
Diplôme de Pharmacie. La demande de M. Fick présentée dans le dernier bureau et liquidée, conformément au projet de M. Chodat, de la manière suivante.

M. Fick est admis avec dispense de la Physique et de la Chimie; il devra subir l'examen I de Botanique, y compris les manipulations et travaux pratiques.

Licence en sciences (Communication de M. le doyen) M.

—
Lausanne
—
Felt nous fait savoir que l'Université de Lausanne a bouleversé le système de ses licences et en a rapproché les conditions de celles de la licence française; en fait, la licence lausannoise est censée être après l'obtention de 5 certificats, dont les uns sont généraux et les autres spéciaux. Cette disposition, élargie au régime français, est un perfectionnement qui a pour but de proscrire les combinaisons fantaisistes. Il y a une seule licence en sciences, et un seul doctorat en sciences, auquel vient s'adjouder, d'et naui, le doctorat en sciences techniques nouvellement créé. L'accès au doctorat est possible moyennant 3 certificats, mais pour les porteurs de la licence, les épreuves sont réduites à la présentation (et à la soutenance?) d'une thèse.

Selon M. P. Geyze le but poursuivi à Lausanne est d'attirer en fait courant d'étudiants français, subseqüemment de faire reconnaître en France le doctorat lausannois; le nouveau régime est un peu fait de ce côté.

M. Chodat pense qu'il y aura lieu de compléter notre doctorat, en rendant plus fructifs les interrogatoires relatifs aux travaux complémentaires.

La discussion de la question est renvoyée à une séance ultérieure.

Le Secrétaire

Le Secrétaire

C. Carlier

Séance du Samedi 17 Nov. 1917.

Présents: MM. Felt, Chodat, Chagnard.

M. R. Gautier se fait excuser.

Proès verbal: A propos de la conférence de ~~Lausanne~~ M. Arjand à Zurich, M. Chodat fait savoir que M. Arjand a dû parler devant les dicars de théâtre qui, affairés à l'air de la vie.

Chair de Géologie. M. L. Doye lit une lettre

du Journal de l'Inst. public. annonçant
que le Conseil d'Etat vient d'être
le traitement de la chaire de géologie, à 6000 fr
et le crédit à 20000 fr. Mais il désire
savoir si la Faculté se peut passer de
l'acceptation de M. Arzard.

M. Chodat a vu M. Arzard, qui est venu
à Genève. M. Arzard n'a pas encore
pris de décision; il voudrait avant tout
pouvoir à Genève. Les instruments de travail
(notamment son rapport de la bibliographie)
qu'il possède à Neuchâtel. Les conversa-
tions que M. Chodat a eues avec M.
Arzard l'ont convaincu que ce dernier
avait une culture très étendue, et que
c'est un homme de premier ordre.

A Neuchâtel M. Arzard a consacré toute
la bibliographie géologique dans son labora-
toire.

M. le Doyen remercie M. Chodat d'avoir
bien voulu faire visiter à M. Arzard les
services de notre Université.

Le Journal est adopté.

Examens: Sur 32 candidats à la licence:

- 4 Ont passé pour les mathématiques
- 1 à ... licence de phys. et nat.
- 2 ... diplôme d'ingénieur.

M. Stratton est autorisé à se présenter à
nouveau en 2^e et 3^e physique, sans frais
supplémentaires, du pour le dépense sera de retour.
En effet, le jury n'a pu l'interroger sur le champ
que le dépense lui a permis.

Examens de doctorat ont été admis les épreuves partielles de

- M. Berner, Astronomie,
- M. Delille, Botanique et zoologie.
- Mlle Nicolova, Chimie.
- Mlle Chaboussé, Minéralogie.

Diplôme de Maîtrise Examens:

- M. Zivcan, admis; M. Kabanich, échoué.

Examens d'entrée M. Tazner, chef de zoologie adu
M. S. Morel, chimie appliquée.

M. Chodat présente un rapport sur la thèse
de M. Letellier - Étude sur les lichens.

Adopté.

Adopté.

Géologie

M. Chodat demande que le cours de géologie

soit donné.

Progr. du semestre d'été. - Pas de changements.

Adopté.

Demande d'équivalence. - M. Eljaz Magdi a fait une partie de ses études à l'école d'agriculture de Giza, obtient une dispense partielle de cours à titre de diplôme d'ingénieur chimiste.
M. Nyssen, F. interne belge, est dispensé de l'examen I de diplôme d'ingénieur - chimiste.

L'assemblée à 12 h 15

J. le Directeur;

R. Clapart;

Séance du 12 Dec. 1917

Présents MM. H. Fehr, Gauthier, Ph. Guze
A. Pictet, E. Young, Ph. Sarasin prof. hon.,
C. E. Guze
M. Ed. Clapart ^{et Guille} excusés.

Communication M. le Docteur constate que le nombre des émancipulés n'a pas sensiblement diminué par rapport

à ce qu'il était avant la guerre 77 au lieu de 94. Sur cette diminution des étudiants ne deuis qui suivent les cours de sciences physiques est naturelle est manifeste.

M. le prof. Ph. Guze informe la Faculté d'un don d'un microscope ayant appartenu à Abraham Tremblay (l'auteur du mémoire sur les polyphes d'eau douce); il propose de remettre ce microscope dans les collections du Laboratoire de Physique, avec d'autres instruments historiques. Des remerciements sont adressés à M. Guillaume Tremblay de la part de la Faculté.

Un instrument ayant appartenu à M. Ed. Sarasin. M. C. E. Guze informe la Faculté que son que vient de faire à notre Institut de Physique, M. Ch. Sarasin

Ces instruments sont remis en partie ^{immédiatement} au Laboratoire de Physique; une autre partie est prêtée à M. Tommasina qui s'est engagé à les remettre au Laboratoire de Physique dès qu'il aura terminé les travaux actuellement en cours. La Faculté

Il joint à M. G. E. Gaze pour expressement
à M. Ch. Sarani ses remerciements.

Examens Doctorat. ont passé avec succès
M. Eramer, chimie, oral écrit
Mme Zivcan, chimie, branche compl.
M. Senayer minéralogie D.
Eravian. " " "

M. Chang a obtenu 4 à l'anatomie
comparée et 3 à la zoologie (examen
complémentaire en vue de l'admission au Doctorat)

M. Chang devra repasser la zoologie

M. Bengueli est admis à faire un
examen partiel de licence (mathématiques)
au début de janvier (service militaire)

Demande des étudiants en médecine
concernant une session extraordinaire
d'examen de baccalauréat médical en
janvier. Cette demande est repoussée
attendu que dans les sessions précédentes
les années précédentes, le nombre des
étudiants qui se sont présentés à
Janyan étoit incomparablement plus faible
que celui des pétitionnaires. Trois sessions

par an sont largement suffisantes.

Equivalences M. Stehing ingénieur méca.
de l'Ecole Polytech. Fédérale demande à
être admis au Doctorat en Sciences (chimie
branche principale). Il avait à faire
un examen complet en la chimie (branche
principale) et ^{de} minéralogie (branche secondaire),
un examen partiel pour la physique
(branches secondaire). Il devra justifier
d'un minimum de 3 livres de Labach
de chimie dans notre Université.

Chaire de Géologie. M. le Doyen
fait part à la Faculté des résultats
négatifs des démarches faites auprès de
M. Argand. La raison invoquée
par M. Argand est surtout l'impossibilité
de combler dans les locaux du professeur
de géologie les moyens de travail (bibliothèques
et collections) dont dispose l'Etat et la
Ville. — Il résulte de démarches officielles
que M. Collet, actuellement Directeur
du service hydrographique fédéral, accepte
rait un appel; mais sa situation ne
lui permettrait pas de prendre part à une inscription

M. Collet espère qu'en regard à la situation qu'il occupe et qui financièrement est importante il pourra prochainement arriver au maximum de fr. 8000 par an par la Loi. Il ne pourrait commencer son travail que le 1^{er} Avril.

Repondant à une question de M. Young M. le Doyen répond que les offres qui pourraient être faites de notre part, ne peuvent en aucun cas amener une renouveau de la part du Service hydrographique; les augmentations des fonctions fédérales étant établies sur une échelle déterminée d'avance.

M. le prof. R. Gauthier constate que M. Collet a été pendant quelques années de la géologie et a eu sa formation classique et madame; mais il a toutes les qualités pour y revenir et il a eu fréquemment l'occasion de constater que son stage qu'il a fait M. Collet au la Direction du Service hydrographique lui a été très profitable, même au point de vue scientifique.

M. le prof. R. Chodat regrette la détermination

de M. Argand; il déplore à ce propos que les conditions spéciales dans lesquelles les professeurs de sciences naturelles devaient travailler soient tout à fait anormales; les recherches en collections existent, mais elles sont très rarement utilisables. — Il constate comme M. Gauthier que la géologie telle que l'a pratiquée M. Collet au cours de ces dernières années ne coïncide pas exactement avec la méthode classique madame; mais elle n'en est que plus personnelle. En outre M. Collet entretenait avec les services fédéraux des relations qui ne manqueraient pas d'être précieuses pour notre Faculté. L'appel se justifie pleinement.

M. Ch. Sarasin prof. hon. regrette que M. Argand, ait fait une condition rose qui n'est, de circonstances qu'il ont été faits d'aplanir par la ^{ville} cause relative des Docteurs du Muséum et de la Bibliothèque. — Parmi les géologues nés dignes de occuper la chaire de géologie, M. Sarasin donne la préférence à M. Collet par ses connaissances et ses qualités de professeur.

D'ailleurs depuis que il est un service hydrographique
M. Collet n'a aimé de cultiver sa science
favorite, particulièrement pendant ses vacances,
et il ne peut être assuré qu'il lui consacra
dès que l'occasion lui en sera fournie toute
son ardeur et tout son temps. M. Sarasin
se déclare partisan d'un appel en faveur
de M. Collet; mais il ne pense pas qu'il
conviene de donner à M. Collet des allures
sur l'augmentation proposée de son traitement.

M. le Doyen fait cependant remarquer qu'il
a proposé que la question de l'augmentation des
traitements des professeurs, fût l'objet d'une
étude de la part du Conseil d'Etat.

M. Ph. Guze tant en se déclarant tout
entièrement d'accord pour l'appel de M.
Collet ne pense pas que nous puissions lui
donner aucune garantie même morale
au sujet d'une augmentation qui d'ailleurs
ne dépend pas de ~~notre~~ notre Faculté.

M. Chodat et Young pensent également
que la Faculté ne peut et ne doit rien
s'impliquer à cet égard. M. le

En conséquence la Faculté s'acquitte

à l'unanimité de proposer un appel
en faveur de M. Collet aux conditions
qui ont été offertes à M. Argand; elle
propose que le cours de géologie soit
donné pendant la fin du semestre actuel
par M. Jules Fureu, ^(à raison de 5 heures par semaine) M. Sarasin se
proposant s'en charger par suite de service
un libéré.

La Faculté s'occupe éventuellement
M. le prof. R. Chodat comme son délégué
au cas où le Département se déciderait
en faveur d'un appel.

Session levée

par le Secrétaire
C. E. Guy

Séance tenue le 18 Janvier 18.

Présents: MM. Fels, Chodat, Young, Gauthier,
Chapuis, Pittard

Excusés: Laffont, Ph. Guy, - L. C. Guze.

Des Mandataires. Pittard est désigné
un membre de la Guyot sur la
géographie botanique. Le 17/18

composé de M^r Chodak, Beauvill et
Jacquard (de Zurich).

- On adressera la nouvelle circulaire pour
le 15^e Avril.

Projet d'Anthropologie par la Ligue et
se. biologie.

M^r Pittet donne lecture du sommaire de
la proposition.

Diplôme d'Ingenieur chimiste: Une commission
composée du Doyen, de M^r St. Puy et Pictet,
statue sur le cas de M^r Movel, interne
jeune.

Chair de Géologie. - M^r L. Doyen:
Le Comité d'Etat avait décidé qu'on ne
faisait pas de démarches directes auprès de M^r
Cottet.
Le Comité d'Etat a décidé par Cottet
qu'il lui adresserait un appel dans le
courant de Janvier.
M^r Cottet, à la suite de ces démarches,
a donné sa démission au 31 déc. 9.

Mais M^r L. Com. fédéral G. Ador a écrit au
Comité d'Etat par le post, le M^r Cottet est
nommé, de lui accorder un congé d'un an,
afin de permettre à M^r Cottet de rester encore
un an à la tête du service.

M^r Ador a écrit de la même façon au
Rectorat et au Doyen.

M^r Chodak: on ne pourra pas changer
notre position. Mais, puisque M^r Ador nous
demande un service, il nous est impossible,
étant donné les conditions de la question, M^r
Ador est allé à Berne, de la réponse.

M^r Ador a téléphoné à M^r Chodak que
M^r Cottet a un remplaçant - Il nous faut
accepter cette combinaison jusqu'au début
du prochain semestre d'été.

M^r Hugon rappelle que le cas de M^r Cottet
on pourra pas composer de suite, M^r
Cottet restant de Berne 2 jours par
semaine. - On ignore quel est le
remplaçant que propose M^r Cottet.
Est M^r Cottet sera-t-il déjà disponible
au mois d'octobre prochain?

M^r Fehr fait savoir que, en la direction

des hommes, M^r Collet ne pourrait venir
régulièrement de Bure.

M^r Gauthier est du même avis que M^r Chodat.
Il faudrait d'autres spécialistes que M^r Collet
d'ici à fin octobre. — Au gr^d de ces
études, nous avons vu des remplaçants
qui allaient maintenant à fin juin que
d'avoir un changement de professeurs au
milieu du printemps.

M^r Chodat fait remarquer que le choix
de remplaçants sera soumis à la Faculté,
par son le^r remplacement de fin de semestre.

M^me Guyot a écrit par lettre recommandée
d'accord avec la demande de M^r Ador.

M^r Chodat est en très bon accord que la
science de M^r Collet soit orientée dans
le sens de la pratique et de l'application.
C'est ce que demande la jeunesse.

La Faculté donne un premier favorable
à la demande de M^r Ador, et met la
vieu que M^r Collet arrive sur son lieu le
1^{er} novembre prochain au plus tard.
(Vote à l'unanimité).

Cours de M^r Dupress: Le remplacement va bien.
On décide de mettre cette question à l'ordre du
jour d'un prochain jour.

Liane lui à 3 L. 20.

D^r de la section

Ed Clapand

Liane du 17 Mars 5 Février 18.

à 4 L. 72.

Voies M. Roux, Druon, M^me M^r Guyot, Pictet
Gauthier, Clapand, Dittard

Le Doyen rappelle la réunion d'Emile Guyot.
M^r Gauthier rappelle le Doyen de la façon
donc il a parlé dans sa conférence.

Remplacement de la Géologie — M^r Dupress,
reçu à Stockholm, a fait savoir que son
état de santé l'empêcherait de reprendre
son enseignement, et de le remettre à M^r
L.

La Faculté pense que M^r M^r Reinhard & Wulfer
pourraient éventuellement remplacer M^r Dupress.

Adopté.

Pour ce qui concerne la zoologie, M. le doyen annonce
que M. Reinhardt pourrait remplacer également
cours de zoologie, momentanément, en attendant
l'arrivée de M. Collet. Ce remplacement aurait
lieu jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Accepté. Le cours devrait commencer de suite.

Chaire de zoologie. Il s'agit de prendre un arrange-
ment immédiat, tout en réservant l'avenir.

M. André professeur extraordinaire pourrait être
chargé provisoirement de remplacer M. Fung.

M. André dirigeant le laboratoire passait tout de suite
Ce remplacement provisoire est adopté.

M. le doyen annonce qu'il envisage dans une
prochaine séance quelques retouches aux règlements.

Il s'agit d'examiner pour ce qui concerne la finance
payée par les pharmaciens, et pour ce qui concerne
le nombre de fois auxquelles les dits pharmaciens
peuvent se présenter aux examens.

La faculté décide immédiatement que la
finance pour se présenter en deux fois 50 f. et
pour se présenter le candidat en deux
fois se présenter plus de trois fois.

Comme ceci.

Règlement

Séance du Jeudi 14 Mars 1878

à 2 1/2 h

Présents : M. Fehr, Fung (Ch); Pictet, M. Fung,
Gautier, Linderer, André, Chodat, Sittard,
Charavain, Deparc.

Affaires courantes : M. Stacchini inf. médecin de
médecine a été admis aux examens de doctorat de
médecine de la polytechnique. Un avis favorable
de M. Th. et Ch. Fung. Adopté.

Examens M. Kaufmann, M. Moréine
ont passé leurs examens partiels de doctorat.

Assurances. Le Dept. de l'Instruction Publique procède à
un renvoi des postes d'assurances incendie. M. Fung propose
d'augmenter de 80% le montant de la police d'inc.

Une fois ce qui concerne la polytechnique
Le camp le doyen annonce son prochain voyage à
l'Institut de Botanique qui sera de cet Institut un
des plus riches du monde.
On propose à la cause il faudrait démissionner la page de
la page.

M. Chodat donne p.p. détails au sujet des manuscrits
ou en français : bibliothèque : 11.000 volumes. Un peu
tous les livres botaniques de leur sujet, sont présents.
Collectés : hermines plus importants du monde

Genève arriverait au 1^{er} rang pour ces vols dont
leur valeur peut être évaluée à 1.500.000 frs
Cependant, admettant devant être convenablement
logés. M. Claparède ayant été d'accord on pourrait
placer au même étage la totalité des collecteurs bo-
taniques. M. Rivet consent, s'il s'agit surtout à leur
convenience.

Le doyen remercie M. Chodat des "activités" qu'il
déclare à l'Institut de Botanique, surtout pour la venue
de la famille Rivet de faire à son "université".
M. Fauter demande que la faculté renvoie la
famille Rivet de ce beau don.

M. le doyen écrit au nom de la faculté:

Pour ce qui concerne le psychologie ou cherche des locaux
dans les endroits les plus rapprochés de l'université.
M. Rivet annonce les difficultés dans lesquelles il
se trouve au sujet de ses collecteurs de dimorphisme
et ses collecteurs scientifiques.

M. Fauter pense que la faculté doit remercier M.
Claparède pour son amabilité. accepte.

M. Chodat pense que la faculté doit présenter une
proposition favorable au sujet des locaux demandés par
M. Rivet.

Le vote est adopté à l'unanimité.

M. Duparc trouve que ce ^{travail} laboratoire, qui sont des
pis aller ^{inévitablement} et propose qu'une demande pressante
soit faite au département pour que les locaux mieux
soient donnés à la faculté des sciences - les locaux de
cette faculté étant extrêmement insuffisants.

M. Fauter approuve. M. Chodat dit que pour
M. Rivet sera facilement d'accord.

M. Fauter parle de son intention fait que soit achetée
physique par la société Académique 9 voudrait installer
une lanterne à projecteur dans la salle 20 - pour conférences.
f. f. modifications de détails sont demandées pour la
salle 20.

Sciences

M. le doyen annonce la nomination de M. Collet comme
professeur ordinaire de philosophie.

Il annonce également l'arrangement pris avec M.
Blanchard au sujet de son placement à M. Collet; cours
laboratoire et cours philosophiques.

M. Duparc estime qu'il aurait dû être avant, jusqu'à
M. Blanchard en son assistant et pendant toutes les
vacances pour cela on cette situation gênerait le travail de
M. Blanchard au laboratoire de minéralogie.

Psychologie

Chaire de psychologie: M. le doyen rappelle les discussions qui
ont eu lieu entre le département de l'Institut de Genève
et la faculté. le département des sciences travaille le mieux

l'inscription soit ouverte. D'ailleurs le
département a fait savoir au doyen qu'il devrait
appeler M^r André professeur extraordinaire en qualité
de professeur ordinaire. Le doyen a fait savoir au dépar-
tement qu'il pensait que l'inscription serait préférable
parce qu'elle permettrait d'examiner les divers candidats
en vue.

Le doyen annonce quelques candidats éventuels : M^r
Fukushima, André, Roup, Carl, Halsar, Strobl.

Si la faculté est d'accord le département fera très
vite un appel en faveur de M^r André.

M^r Chodat trouve qu'il est bien tard pour faire des
propositions et imposer un vote.

M^r le doyen trouve que la faculté ne pouvait lui faire
peu de chose. Il avait décidé de ouvrir une inscription.

M^r Gautier trouve aussi que ce n'est pas la faute de la
faculté et pense que la faculté pourrait demander la
inscription soit ouverte. Il faut s'occuper des meilleurs
candidats ainsi que cela a eu lieu au sujet de la chaire
de zoologie. Il ne pense pas qu'un vote s'impose : aucun
des candidats connus ne s'impose absolument.

M^r Deparc avait été au début très partisan d'une
inscription mais les candidats ne s'imposant ni les uns ni
les autres il faut tenir compte de la situation dans laquelle
l'on se trouve.

M^r André qui a fait toute sa carrière à l'université. Il
a vu les amis de la chaire d'écarter un acte unanime
vis à vis d'un collègue dans la carrière de la chaire.
Il se rallie à l'appel pour les considérations.

M^r Th. Fuge demande si on a quelques renseignements
sur les collègues de la chaire, au sujet des candidats éventuels.
M^r Ch. Fuge demande si on ne pourrait pas attendre
un peu de manière à avoir le temps de prendre des rensei-
gnements.

M^r Gautier n'a pas été convaincu par l'argumentation de
M^r Deparc et pense que son honneur est au département ou
aux préférences d'inscription.

M^r Pictet pense que la logique serait d'ouvrir une inscription.
M^r Chodat est opposé à une inscription. La faculté n'a pas
laissé M^r André sans une situation acceptable : à nouveau
faits, nouveaux conseils, lui-même pas d'impresions négatives.

M^r Chodat n'a aucune
opinion motivée sur la valeur scientifique. Il regrette qu'une
inscription ne soit pas ouverte et pense que la faculté devrait
faire savoir au dépar. l'inscription cet état d'esprit en
lui faisant savoir que la faculté serait très disposée à
étudier la question de M^r André.

M^r Ch. Fuge approuve ce point de vue. M^r Th. Fuge exprime
M^r Pictet aussi.

M. Duparc estime que dans les conditions actuelles et avec
les nominations éventuelles M. André peut être obligé de
s'en aller. Si on présentait un professeur de très grande
valeur il s'inclinerait. D'ailleurs M. Chodat a dit des
choses très sages.

M. Gautier trouve aussi que M. André n'a pas démerité mais
un professeur doit être un conducteur d'hommes; mais l'oublier
= veut dire profiter et non pas enseigner M. André est à
niveau le plus haut? L'appel ne se justifie pas, l'avis
= c'est-à-dire serait préférable.

M. Duparc trouve bien qu'il a pas actuellement de fond
= forte, autrement il aurait été appelé. Dans ces conditions
il faut se souvenir précédemment exprimé, ~~et~~
dans les circonstances actuelles il n'est pas l'appel.

M. Chodat donne le texte de la proposition que le conseil
sera fait au département.

M. Pictet propose un amendement, rédactionnel, accepté
avec quoi cette proposition est acceptée à l'unanimité
sauf un vote. (v. lettre du 27 mars au dip. 15 mars)

Thèses.

M. Pictet annonce une thèse de M. Paul Drumschweiler
pour le doctorat en sciences physiques.

Adopté.

M. Pictet annonce une thèse de M. Jean Sazarni pour
le doctorat en sciences chimiques.

Adopté.

M. Th. A. Fuy annonce une thèse de M. Alex. Pirken
pour le doctorat en sciences physiques.

Adopté.

M. Chodat annonce une thèse de M. Tedding van
Derkhorst pour le doctorat en sciences physiques.

Adopté.

M. Pictet propose que les laboratoires commencent le vendredi
12 avril. à les cours commenceront le 15 avril 1918.

Le conseil a décidé à l'unanimité

le secrétaire ad interim
Pittard

Séance du Vendredi 22 mars 1918

Présents: M. Fehr doyen, Gautier, Chodat
Duparc, Ch. S. Guye, Ph. Guye, Pittard
Claparède, Lendner

Le Procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Affaires courantes. M. le Doyen donne lecture d'une lettre du Préfet du Dépt de l'Inst. publique concernant la consommation du gaz. La ville menace de supprimer le gaz à l'Université, si l'on continue à dépasser les limites accordées.

M. Chodat dit avoir demandé à M. le Recteur quelles étaient ces limites, sans avoir pu être suffisamment renseigné.

M. Duparc pense qu'il serait désirable que chaque laboratoire ait son compteur.

Dépenses à porter au budget de 1919. M. Chodat demande la réparation de la foie à projections; M. Ch. S. Guye, un crédit d'environ 4000 frs pour compléter l'outillage du laboratoire de physique, il propose, entre autre, l'achat d'un tour.
Legs Jung. Le Recteur a reçu une lettre

du Conseil d'Etat, ainsi que de la Chambre des Tutelles, annonçant que M. Jung a fait, par testament, divers legs à l'Université notamment: La collection des livres et mémoires scientifiques portant des dédicaces à son nom; dessins originaux, planches, instruments, portraits de zoologistes.

M. Gautier propose d'adresser à Mme Jung, des remerciements au nom de la Faculté; admt.
Demande Katouritch. et nomme Katouritch, étudiant en pharmacie demande l'autorisation de ne refaire que l'inamen de chimie.

M. Chodat parle en faveur de cet étudiant serbe, qui, blessé à la guerre, ne jouit pas d'une bonne santé. La demande est accordée à titre exceptionnel.

Examens: Session d'Avril. M. le Doyen en soumet le programme.

M. Chodat, consulté par divers étudiants au sujet de la géologie, demande s'il y aurait une session en juillet.

M. le Doyen répond affirmativement.

En ce qui concerne la minéralogie, M. Duparc propose de laisser, aux candidats, le choix

d'être interrogés par lui ou par M. Reinhardt
qui a donné une partie du cours.

Chaire de Gîtes métallifères ^{Le Doyen donne lecture d'une lettre du Doyen} M. Duparc

2^e séance

du 3^e mai 1918

propose de faire nommer, à cette chaire, à
titre de prof. extraordinaire, M. le Dr Wenger.

Après avoir rappelé l'origine de cette chaire
et les divers titulaires, il insiste sur la classe
qui lie ce titre au poste de 1^{er} assistant.

La Faculté est d'accord, mais sur les
avis de Mrs Chodat, Ph Guye et Gautier,
M. Duparc est prié de rédiger un rapport
qui donnerait des renseignements au sujet
des titres et publications du candidat.

M. Chodat demande à M. Duparc, s'il
peut que M. Wenger deviendrait, ipso facto,
son successeur.

M. Duparc est d'avis que cette nomination
ne lie, en aucune façon, la Faculté et
se rallie à l'avis que M. Chodat avait exprimé,
à ce propos, dans la séance précédente.

Chaire de Zoologie: suppléance.

M. le Doyen demande si nous ne devons pas
proposer au Département de laisser la
suppléance à plusieurs candidats.

M. Gautier propose M. André et Pittard.

M. Chodat étant le seul biologiste actuellement
en chaire, tient à ne pas se démettre de la
question de la chaire de zoologie. Il croit que
l'inscription est la seule façon de faire, et abjurer
la Faculté d'appuyer cette proposition.

M. Gautier souscrit à l'opinion de M. Chodat
M. Duparc, en ce qui concerne la suppléance,

est d'avis qu'il ne serait pas pratique de
scinder l'enseignement en deux, à cause de
nécessités tenant à notre programme. Le
remplacement que ferait M. André serait,
pour lui, une occasion de faire ses preuves.

Après un échange de vues entre Mrs Chodat,
Ph. Guye et Gautier, il est décidé de confier
la suppléance à M. André.

M. le Doyen annonce qu'il a reçu le
curriculum vitae de Mrs Fuhrmann et Baltzer.
M. Chodat, qui a entendu M. Baltzer à Zurich
dit que ce candidat serait très au courant des
questions modernes que se pose la biologie contem-
poraine.

M. Duparc, vu les origines du candidat, pense
que quelle que soit sa valeur, cette candidature

n'est actuellement pas possible à Genève
Ch. P. Guye appuie la proposition de Chodot
relative à l'inscription, car la
chaîne de zoologie doit être remplie d'une
façon digne; nous avons des raisons très
sérieuses pour demander à être renvoyés
sur tous les candidats.

La séance est levée à 8 h 3/4

Pour le secrétaire

Alf. Leudner

Séance du Vendredi 3 mai 1918

Présents M. M. Febr doyer, Cailler, Chodot, Claparède,
Gautier, Duparc, C. L. Guye, P. A. Guye, Leudner,
Pillet, Pittard.

Président de la séance précédente lu et approuvé

Examens (Séance d'Avril)

a) Licence en math.

à l'examen M^r Band

b) Licence en Phys. et Chim.

à l'examen M^{lle} Maligras

c) Licence en Biologie. A l'examen M^r Bagdikian
Le diplôme se sera tout de même décerné à ce dernier qu'une fois qu'il
se sera mis en règle avec la Faculté.

d. Diplôme d'ingénieur chimiste Ont passé l'examen I

avec succès,
Deux candidats, ont passé l'examen final, M^r Köhler
Bergot [sans succès], M^r Diaz. [dont le sub. est en règle dans un autre sens].

e) Certificat d'études supérieures pour l'entrée selon le
programme français. Trois candidats ont passé avec de très bons chiffres

M^r Jaquet (Botanique)

M^r Morel (Chimie biologique)

M^r Richard (P. C. N)

Sur l'objet de savoir de ce moment, M^r Pillet fait remarquer
qu'il n'a pas encore acquitté les primes de laboratoire: il doit
donc, se mettre en règle, avant de recevoir le certificat. M^r Pillet
proteste contre les dépenses qui se sont élevées trop généreusement à cet
-sujet. M^r le doyen répond qu'il est bien venu des largesses accor-
-nées et que chaque cas est aujourd'hui examiné à part.

À M^r P. Guye qui demande si des Suisses, désirent continuer
leurs études en France, tenant compte à faire le certificat
d'études supérieures dans le même esprit que les autres, doit répon-
-dre que toute la question de l'équivalence des grades suisses est à
l'étude par le Bureau de l'Université, le Comité central des
étudiants suisses, et un Comité français.

- f) Examens particuliers du Docteur si-sciences:
 M^{lle} Bach a subi l'examen d'Analyse 6
 M^{lle} A. Zimmermann " Botanique 6

- g) Theses Selon rapport de M^{lle} A. Pichler, les theses unives
 sont acceptees
 celle de M^{lle} Paul Combes, sur quelques hydrocarbures naturels
 du goudron du vide
 celle M^{lle} Arthur Labouchere, sur quelques constituants du
 goudron du vide

h) Echange de branches complémentaires. M^{lle} Hörig,
 licenciée, demande d'échanger l'Antonomie contre le Physique
 au doct. si-sci. math. M^{lle} Zimmermann veut de même échanger
 le Zoologie contre le Physique au doct. si-sci. naturelles. Accordé
 comme de droit.

Immatrikulation

Un commis pharmaceutique bulgare demande l'immatrikulation;
 elle ne lui sera accordée que s'il présente un certificat de maturité
 d'un gymnase bulgare.

Equivalences

M^{lle} Büttler, facultaire de l'Université de Zürich, postu-
 -le le doctorat si-sci. phys. (branche principale: physique) et deman-
 -de dispense de le lire. L'examen très sérieux fait à Zürich
 portait sur le Physique et l'Antonomie comme branches principales,

les complémentaires étant la Mathématique et le Chimie.

Il est tenu de déposer un candidat au examen de Mécani-
 -logie, et un de Physique.

Privat-docents

M^{lle} Rogovin, doct. si-sci. de Genève, demande d'être autoris-
 -ée à donner le cinéma produit un cours sur l'Analyse rhéomati-
 -que. Accordé comme de droit

Par lettre adressée au Département de l'Instr. publique, M^{lle} Rein-
 -hardt, docteur de Zürich, demande d'être agréé comme privat-docent
 en Geologie et Minéralogie

M^{lle} Duparc, appuie hardement la demande. M^{lle} Reinhardt
 est un homme de grande valeur, qui a fait les preuves dans le service,
 et dans l'enseignement; ici même, où il a remplacé naguère M^{lle}
Duparc, et occupe aujourd'hui le suppléant de M^{lle} Collet

M^{lle} Chodat ne conteste pas le mérite de la personne, mais se plaint
 l'aspect de la grabe en détail: M^{lle} Reinhardt signe docteur en
 -sciences, alors que depuis son grade de Zürich, il est docteur en
 philosophie. Ces changements de dénomination sont quelquefois intelli-
 -gés et font un abus.

Le demande de M^{lle} Reinhardt est agréé.

Attestations - Locaux

La police d'assurance incendie arrive à s'échanger. A l'occa-

^{de major}
 son de leur renouvellement, il est décidé de 50% la valeur du matériel actuel. Le dit estimateur sera également de base pour l'établissement de l'assurance contre les dégâts causés par les accidents d'eau, aujourd'hui à l'étude. Tout réserves les assurances de l'Herbor Boissier qui veulent une étude spéciale.

M^r le Doyen informe la Faculté que le laboratoire de Psychologie ne va pas à la case: tous les propriétaires d'appartements venant au secours de l'Université refusent de lui donner. Dans ces conditions, et M^r Chodat devant être proclamé en possession de l'Herbor Boissier, ne devrait-il pas prier l'Etat de demander à la Ville la désaffectation de la maison du Calabre, route wisnie, qui pourrait servir d'abri temporaire aux bureaux de Psychologie et Anthropologie?

M^r Chodat dit qu'il doit évaquer Charbey le 15 du mois, et se voit obligé de demander le prompt déménagement du matériel du laboratoire de Psychologie.

M^r Clapartille demande si la Faculté de Lettres pourrait par ses octroyer l'usage du 10 57 pour une maison, à charge par eux de lui céder le 10 30, sur les cours d'été du premier local.

M^r le Doyen fera les demandes nécessaires à cet arrangement.

Salade (veuve D. Moissier)

La situation de M^{me} Moissier n'ayant pas changé depuis

voir séance
 15 mai 1917

un an, et les fonds disponibles de la Faculté le permettant, il est décidé de continuer pour une année le subside de 300^{fr} accordé en 1917. Le Bureau de l'Université sera sollicité de prolonger, de la même, sa allocation de 300^{fr}.

Demands de M^r le prof. Duparc

M^r Duparc présente deux demandes visant, la première a été dépensée de donner à l'Université le cours de gîtes métallifères qui n'a pu être donné par suite d'absence, le second à remettre, pour le fin de l'année, l'enseignement de la Chimie analytique à M^r le doct. Wenger qui a donné le cours à la place de M^r Duparc: ceci afin d'assurer aux étudiants le bénéfice de la continuité de l'enseignement.

S'agissant d'une question de suppléance, la demande doit être harmonisée au Département. La Faculté en est en faveur favorable à cet effet.

Suppléances

La Commission qui étudie en ce moment même la révision des traitements des professeurs à l'Université, s'est occupée également du tarif des suppléances. D'après elle, le Département de l'Enseignement public a adopté le suivant.

Suppléances d'un autre objet:	livres	été
la 1 ^{ère} leure	600	400
la 2 ^{ème} et la 3 ^{ème}	480	320
les leures, huiantel	350	250

Le fait du casuel attribué au remplaçant sera fixé d'abord entre le titulaire et le Département: dans le cas de vacance du titulaire, le casuel entier revient au suppléant. Les frais de laboratoire seront répartis après étude faite par le Département, le titulaire, et le doyen de la Faculté.

La vacance des suppléances d'une durée supérieure à six mois, elles sont payées à raison de 30^{fr} l'heure, et 8^{fr} par heure d'examen.

Chaire Entomologique

M. le doyen communique deux lettres de M. P. A. et P. L. G. demandant le vice à l'éche due pour deux professeurs vacants de la chaire entomologique de Chimie technique spéciale, et de la chaire entomologique de Physique spéciale.

Il en est ainsi décidé.

Chaire de Zoologie et Anatomie Comparée

M. le doyen rappelle qu'en suite de la délibération intervenue la Faculté avait demandé au Départ. de l'Inst. publ. de renvoyer à proposer par appel, et à ouvrir une inscription; ce mode de faire était conforme aux premières intentions du Département. Ce dernier n'a pas fait droit à ces deux requêtes et, par une lettre adressée au recteur en date du 1^{er} Janvier dernier,

vous informe que le Conseil d'Etat s'est déclaré pour l'appel, et que la Faculté de désigner son délégué à la Commission de preuve. Selon le désir le recteur a écrit au ministre.

Elle énumère une série d'arguments, en faveur de la désignation par appel de M. Audin. L'activité scientifique du professeur, attestée par une longue liste de publications, les services rendus dans le directeur du laboratoire et à titre d'enseignant, font de lui un candidat à une promotion méritée. L'Université a d'ailleurs reconnu elle-même les qualités de M. Audin en le nommant d'abord correspondant, puis en l'appelant à remplacer M. Yung à la mort de ce dernier. D'autre part les motifs invoqués récemment en faveur de la nomination par appel de M. Collet, concernent toute leur part dans le présent affaire, et l'inscription serait pour M. Audin plus onéreuse encore. Enfin il n'est nullement vrai que, dans l'esprit de la Loi, l'inscription soit le vice normal: la loi cite même cette procédure au second rang, après la désignation par appel. Tous ces motifs, brièvement résumés, les raisons qui militent, selon M. Poissin, pour l'appel de M. Audin.

M. le doyen rappelle la demande initialement faite pour détacher le Département de son point de vue actuel et le faire passer à la première option. Par deux lettres, le doyen a rappelé au Département que le remplacement n'a été confié à M. de 5 Janvier 18 Audin que sous réserve, la Faculté ayant expressément déclaré que son premier s'engageait par l'usage. Et c'est à cause de l'ins-

- compétence de la plupart de ses membres, et fautes d'informations suffisantes
qu'elle préfère l'inscription à l'appel. Enfin quelle que soit la solution
à intervenir, elle est toute prête à reconnaître par des saluts partielles
équitable les services incontestables rendus à l'enseignement universi-
taire par M^r Ardi.

Dans une conversation tenue il y a 8 jours, au Département, entre
M^r Rivin, le recteur, le vice-recteur et le doyen, l'Université a de nou-
veau fait valoir ses arguments, mais sans parvenir à ébranler l'opinion
du chef de l'Instruction publique.

Dans ces conditions, et avant de passer à l'élection des délégués, M^r
Fehr estime qu'il y a place pour une nouvelle direction générale.

M^r Claparède demande quelle est au juste la signification des
chairs extraord. liées à la direction du laboratoire. Les titulaires ont-ils
des obligations en vue de services à rendre dans un domaine défini pour
la culture des charges, ou bien faut-il ^{dans les nominations} ^{avoir la prime de promotion}
travail de toute nature intéressant de connaître les conditions exactes
dans lesquelles a été nommé M^r Ardi.

M^r le doyen répond que le procès verbal de la Faculté a été rédigé
à nouveau trop sommairement et qu'il a refusé, au Département, le com-
municatif du procès verbal de la Commission de péruvians.

M^r Gautier. L'argument qui fait état de la nomination chez
M^r Ardi comme extraord. en 1913 fut grave; le Département
en tient-il la conclusion que tout extraord. chef de bureau, est
bénévoles de droit du titulaire de la chaire correspondante? Les

déclarations produites ici par M^r Chodat, Duparc, Leclerc, n'imp-
portent que leurs auteurs et, à tout prendre, se signifient rien.

Par M^r Chodat et P. Guyp, la situation est claire. La Faculté
avait raison, pour toute des circonstances, de préférer l'inscription,
à laquelle nous avons dû nous voir des nominations de grande valeur, celle
de M^r Guyp, par exemple. Nous pouvons exprimer nos regrets que cette pro-
cedure n'ait pas été suivie: ils ont été flatteurs, mais qu'ils
n'auraient été et quel que soit le résultat de la Commission du Département
n'aura qui il vaudra. Une seule chose nous est demandée, le désigne-
ment de notre délégué.

M^r Duparc dit que M^r Ardi ne se présentera pas au cas que
l'inscription soit ouverte. Cette attitude est très compréhensible:
des candidats éventuels, lui d'eux est impossible à Genève en
raison de ses attaches allemandes, les deux autres ont été
autrefois les élèves et les collaborateurs de M^r Ardi au laboratoire
de Zoologie. Le point de la méthode de compétition avec eux, est le
point de départ.

M^r Gautier et Chodat tiennent maintenant le président à argu-
menter. L'assemblée s'apprête à déclarer nos meilleurs
étudiants, capables de porter une de nos chaires, et laisse le champ
ouvert aux seuls étrangers. Dans cette affaire tout est bizarre
plus de raisons, à leur place de la titularité. Mais il s'agit, en
fait, de nous à notre institution et de nous à privilégier ou à se
maintenir. Et la Faculté a raison de ^{recevoir} ^{le} ^{seul} ^{posséder}

qui de son côté docteur, puisse avoir le meilleur choix. M^r Andrieu à la fin, sur le refus, donne toute satisfaction à son ami chef, M^r Young. M^r Studer, professeur à l'Université de Berne, consulté par M^r Gautier et notre très respectueux collègue touchant le candidat. Et le bonhomme se justifie par un mode de nomination qui doit rester limité à des supériorités reconnues: la Faculté est donc ^{la} veillant aux intérêts supérieurs de l'enseignement, elle doit choisir une des personnes. Sur tout cela, en ouvrant l'inscription, aurait été de gogner du temps pour insister, de faire un long point être une candidature devant laquelle tout le monde puisse s'incliner.

M^r Dupon persiste dans son point de vue, touchant l'impossibilité morale ou le bien M^r Andrieu d'entrer en concurrence avec les autres candidats, ces dix candidats titulaires de compétence entre les mérites des candidats. Toutefois en l'absence d'une personnalité de premier plan, M^r Dupon déclare que si la Faculté desire en savoir, après de réfléchir, après surtout de tout tenter pour appeler à la Chaire de Zoologie en chimie savant, c'est un point de vue auquel il adhère sans discussion. Dans ce cas non plus l'inscription n'aurait de raison d'être.

Sur ce dernier point, M^r Chodola n'est pas d'accord; malgré son de ces illustres s'attire à la dernière minute, on se sait d'ici, pour éviter des conclusions qui peuvent être les valant bien. L'inscription met tout le monde au même niveau; elle laissera dicter les mérites de chacun, ceux de M^r Andrieu, comme ^{de} tous les autres.

Plusieurs membres de la Faculté demandent qu'on renvoie à toute nomination hâtive. Puis, sans choisir entre les deux modes de l'appel ou de l'inscription, la Faculté se rallie unanimement à une déclaration de M^r Gautier et Dupon, dont le sens général est le suivant.

La Faculté n'admet pas que les titres de M^r Andrieu tels du moins qu'elle est en mesure de les apprécier, lui ont suffi pour justifier une nomination par appel. Elle demande le temps nécessaire pour une étude plus complète de la question et pour faire un long point être de nouvelles candidatures. M^r Dupon tient toutefois à faire observer qu'à moins que le dernier candidat ne se retire, il admet que la désignation par appel de M^r Andrieu s'impose.

M^r Claparède est désigné comme représentant de la Faculté auprès de la Commission de premier. Après avoir émis un avis favorable la désignation par appel de M^r Andrieu, il souhaite bien compliquer son vote en commentant la résolution ci-dessus.

M^r Le doyen, assisté de M^r Dupon, cherche à obtenir du Département que la Réunion de la Commission soit ajournée.

—
un bureau
du 22 août
1918
—

Chaire de Gîtes Métallifères

M^r Le doyen donne lecture de la lettre dans laquelle M^r Dupon développe sa proposition présentée lors de la dernière séance, sur le dossier en résumé ^{en la personne de M^r G. P. Wozner} libérée à la chaire tenue vacante par la démission de M^r Mornier. Il se s'agit pas d'une nouvelle création, mais de la régularisation d'un état provisoire: les mérites multiples de M^r Wozner sont

- tout de titres au sein par la nomination, ainsi qu'en témoignent la liste
certaines notes et la liste de publications joints à la lettre.

M. P. A. Guez et Pilet recommandent le professeur de
M. Dupont. M. Pilet choisit pour le candidat, mais le système
de nomination de chef de travaux à titre d'enseignant étant
admis, il est évident que la seule condition est à sa guise le recommande
tout pour le directeur intéressé.

En toutes circonstances, M. Gambier avait appuyé sans réserve
le professeur Dupont, mais aujourd'hui il est pris de scrupules, et se
demande si, en l'acceptant, la Faculté ne se laisse pas dériver d'un
le professeur de M. Dupont. Ce devoir rassure M. Gambier
et dit qu'il ne s'agit ici ni d'une chaire de Minéralogie, ni d'une
chaire de Chimie.

La Faculté vote un avis favorable à la proposition de
M. le prof. Dupont.

Bourse Plantamour - Priort

Deux candidats étaient inscrits à la clôture de l'inscription, le 15
avril dernier. Ce fut M. Julien et Filtz; le premier se propose de
faire des études anthropologiques et de faire le travail de la
Chimie alexandrine et l'administration rationnelle en général. Renvoyé
à l'examen d'une commission composée de MM. Fehon, Dupont et Pilet.

Programme du Semestre d'hiver 1918-1919

Plusieurs signés dans le programme de prof. ordinaire et extraord. La
liste des points de vue, qui s'allonge, comprend 20 noms.

Le Secrétaire

Le Secrétaire G. Carlier